

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-VIENNE

Rapport d'activités 2012



Sommaire

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE	page 4
Les élus et l'exécutif	pages 4 et 5
La commission permanente et les commissions spécialisées	page 6
La carte des cantons	page 7
LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX	page 8
L'organigramme	pages 8 et 9
L'administration territoriale et les portes d'entrées.....	pages 10 et 11
Plus de 2000 agents au service des Hauts-Viennois	page 12
La mission contrôle de gestion, de l'évaluation et de la prospective	page 13
L'administration générale.....	page 14
Un Conseil général tourné vers l'extérieur	page 15
RETROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2012	pages 16 et 17
LA SOLIDARITÉ ET L'ENFANCE	page 18
Action sociale	page 18 et 19
Prévention et protection de l'enfance.....	pages 20 et 21
Santé, parentalité, petite enfance.....	page 22
LES PERSONNES ÂGÉES, LES PERSONNES HANDICAPÉES	page 23
Développer des conditions adaptées aux seniors.....	pages 23, 24 et 25
Favoriser l'intégration des personnes handicapées.....	pages 26 et 27
LE DÉVELOPPEMENT, L'INSERTION ET L'EMPLOI	page 28
Lutter contre les exclusions.....	pages 28 et 29
Agir en faveur de l'insertion professionnelle.....	page 30
Soutenir l'économie et l'emploi	page 31
Poursuivre les aménagements structurants et stratégiques.....	page 32
Préserver et valoriser le cadre de vie.....	page 33
L'agriculture et l'aménagement de l'espace.....	page 34
Le logement	page 35
Participer à l'aménagement du territoire et à son développement économique.....	pages 36 et 37
COLLÈGES, BÂTIMENTS	page 38
Les collèges et les bâtiments départementaux.....	pages 38 et 39
Soutien à la scolarité	page 40
LA CITOYENNETÉ – LE TOURISME	page 40
Agir en faveur de la jeunesse et de la vie associative.....	page 41
Faciliter l'accès à la culture et au sport.....	pages 42 et 43
LES DÉPLACEMENTS	page 44
Se déplacer en toute sécurité.....	pages 44 et 45
Organiser des transports collectifs adaptés	pages 45 et 46
LE RAPPORT FINANCIER	page 47

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-VIENNE
Rapport d'activités
2012



Edito

Photographie de l'essentiel des activités du Conseil général en 2012, le rapport d'activités des services, présenté conformément à l'article L. 3121-21 du CGCT, est l'occasion d'informer sur la richesse et la diversité des actions menées par notre collectivité durant l'année écoulée, de mettre l'accent sur les politiques nouvelles mises en œuvre et de mieux faire connaître notre fonctionnement.

2012 a été l'année d'une adaptation nécessaire de l'organisation des services départementaux afin d'améliorer la qualité du service public, de rechercher pour les usagers une meilleure lisibilité de notre institution, de renforcer la mutualisation des moyens et de développer la transversalité de nos actions. La nouvelle organisation territoriale tient désormais compte de la nouvelle carte des intercommunalités et permet à tous les usagers d'avoir accès, à moins de quinze minutes de leur domicile, à 30 portes d'entrée départementales, maillant l'ensemble du territoire haut-viennois.

2012 a également été l'année de la mise en place de l'Agence technique départementale, de la mise en œuvre du schéma directeur informatique, de l'adoption du nouveau schéma départemental de l'enfance et de la famille, mais aussi de l'instauration d'un tarif social de restauration en faveur des collégiens.

Ce travail s'inscrit dans un contexte de contraintes financières de plus en plus lourdes pour les collectivités territoriales et singulièrement pour les Départements qui, dans un environnement économique et social dégradé, restent en première ligne pour soutenir les hauts-viennois les plus défavorisés et les plus fragiles notamment par le versement des allocations de solidarité (RSA, APA, PCH).

Toutes ces actions ont pu se concrétiser grâce à la compétence et à l'implication des agents départementaux que je tiens particulièrement à saluer. Ces agents ont une nouvelle fois marqué leur attachement à un service public départemental de qualité, œuvrant au plus près des besoins des hauts-viennois.

Marie-Françoise Perol-Dumont
Présidente du Conseil général de la Haute-Vienne

L'Assemblée départementale

LES ÉLUS ET L'EXECUTIF

Organe délibérant de la collectivité, l'Assemblée départementale est composée de **42 Conseillers généraux élus au suffrage universel direct pour un mandat de 6 ans**. Le 31 mars 2011, la moitié de l'Assemblée a été renouvelée et Marie-Françoise Perol-Dumont a été réélue Présidente.

Les Conseillers généraux représentent la population de chacun des cantons de la Haute-Vienne, ils se réunissent au moins quatre fois par an en Assemblée plénière. Lors de ces sessions, ils définissent les politiques départementales, votent le budget et statuent sur les dossiers les plus stratégiques.

LES GROUPES POLITIQUES

Groupe PS et apparentés :

24 membres. Présidente : Isabelle Briquet.

Groupe ADS-Terre de gauche :

11 membres. Président : Pierre Allard.

Groupe UMP et indépendants :

4 membres. Président : Jean-Marc Gabouty.

3 conseillers non inscrits :

Gilles Begout, Jean-Claude Bonnet, Josiane Demousseau.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Les secrétaires de séances Sandrine Rotzler et Gulsen Yildirim sont élues secrétaire et secrétaire adjointe de l'Assemblée.

Commission du règlement

Elle se réunit lors des séances du Conseil général et veille à l'application du règlement intérieur de l'Assemblée.

- **Président** : Francis Barret
- **Vice-Président** : Stéphane Destruhaut
- **Membres** : Pierre Allard, Isabelle Briquet, Jean-Jacques Dubouchaud, Thierry Lafarge, Alain Marsaud, Jean-Claude Peyronnet.

LE BUREAU

Le Bureau, composé des Vice-Présidents, assiste la Présidente du Conseil général dans ses missions d'exécutif et participe à la détermination des grandes orientations de l'Assemblée.

Présidente du Conseil général : **Marie-Françoise Perol-Dumont**

Les 10 Vice-Présidents ont une délégation de compétence dans un ou plusieurs domaines :

- 1^{er} Vice-Président : **Bernard Brouille** (économie, affaires générales, relations internationales)
- 2^e Vice-Présidente : **Monique Plazzi** (solidarités, insertion, enfance et familles)
- 3^e Vice-Président : **Gérard Granet** (personnes âgées, personnes handicapées)
- 4^e Vice-Présidente : **Isabelle Briquet** (logement, urbanisme, bâtiments départementaux)
- 5^e Vice-Président : **Jean-Jacques Dubouchaud** (finances, personnel départemental)
- 6^e Vice-Président : **Jean-Claude Leblois** (infrastructures et transports)
- 7^e Vice-Présidente : **Annick Morizio** (éducation, culture et jeunesse)
- 8^e Vice-Président : **Patrick Servaud** (vie associative et sports)
- 9^e Vice-Président : **Michel Fages** (agriculture, développement durable et tourisme)
- 10^e Vice-Président : **Laurent Lafaye** (politiques territoriales)

* Conseillers élus ou réélus en 2011



Allard Pierre
Saint-Junien ouest
ADS-Terre de Gauche



Archer Raymond*
Limoges-Émailleurs
UMP et indépendants



Barret Francis
Limoges-Landouge
PS



Baudrier Guy
Oradour-sur-Vayres
ADS-Terre de Gauche



Begout Gilles*
Limoges-Isle
Sans étiquette



Bonnet Jean-Claude
Mézières-sur-Issoire
Sans étiquette



Bourdeau Claude
Limoges-Cité
PS



Briquet Isabelle*
Limoges-Le-Palais
PS



Brouille Bernard
Bessines-sur-Gartempe
PS



Demousseau Josiane*
Magnac-Laval
Sans étiquette



Destruhaut Stéphane
Limoges-Grand-Treuil
PS



Ditlecadet Marc*
Saint-Germain-les-Belles
Apparenté PS



Drieux Jean-Pierre*
Saint-Sulpice-les-Feuilles
ADS-Terre de Gauche



Dubouchaud Jean-Jacques
Limoges-Cognac
PS



Fages Michel
Rochechouart
PS



Faucher Daniel*
Nexon
PS



Gabouty Jean-Marc*
Limoges-Couzeix
UMP et indépendants



Granet Gérard*
Limoges-La Bastide
PS



Jardel Yvonne
Le Dorat
UMP et indépendants



Lafarge Thierry
Châteauneuf-la-Forêt
ADS-Terre de Gauche



Lafaye Laurent*
Limoges-Panazol
PS



Lamardelle Gérard*
Châteauponsac
PS



Leblois Jean-Claude*
Saint-Léonard-de-Noblat
PS



Lefort Pierre*
Limoges-Vigenal
PS



Libert Josette*
Ambazac
ADS-Terre de Gauche



Marsaud Alain
Limoges-Centre
UMP et indépendants



Mazière Nancette
Nieul
ADS-Terre de Gauche



Morizio Annick
Limoges-Condac
PS



Nouhaud Jean-Pierre
Pierre-Buffière
PS



Pauliat Claude
Saint-Mathieu
ADS-Terre de Gauche



Perol-Dumont Marie-Françoise
Limoges-Beaupuy
PS



Peyronnet Claude*
Bellac
ADS-Terre de Gauche



Peyronnet Jean-Claude
Châlus
PS



Plazzi Monique
Saint-Yrieix
PS



Ponchut Michel*
Eymoutiers
ADS-Terre de Gauche



Raymond Yves*
Saint-Laurent-sur-Gorre
PS



Riffaud Marc*
Saint-Junien Est
ADS-Terre de Gauche



Rotzler Sandrine*
Limoges-Carnot
PS



Servaud Patrick*
Aixe-sur-Vienne
PS



Trentalaud Christian
Laurière
ADS-Terre de Gauche



Veyriras Stéphane
Nantiat
PS



Yildirim Gulsen*
Limoges-Puy-las-Rodas
PS

La Commission permanente et les commissions spécialisées

LA COMMISSION PERMANENTE

Chargée de délibérer dans l'intervalle des séances de l'Assemblée plénière, la Commission permanente se réunit tous les mois pour assurer le suivi des affaires courantes.

Elue à la proportionnelle après le renouvellement de l'Assemblée, elle est composée de **24 membres** en Haute-Vienne : **la Présidente du Conseil général, les 10 vice-présidents, ainsi que 13 autres membres :**

Claude Bourdeau, Marc Ditlecadet, Daniel Faucher, Yves Raymondau, Pierre Lefort, Pierre Allard, Jean-Pierre Drieux, Claude Pauliat, Michel Ponchut, Thierry Lafarge, Claude Peyronnet, Raymond Archer et Yvonne Jardel.

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Les Conseillers généraux se sont répartis dans 7 commissions de travail, choisissant le(s) domaine(s) dans lequel(s) s'exercera en priorité leur action. Ces commissions instruisent les dossiers avant leur vote par l'Assemblée départementale.

1^{ère} Commission

Affaires générales, patrimoine départemental, personnel, relations internationales (10 membres)

Présidente : Sandrine Rotzler

Vice-Président : Jean-Claude Peyronnet

Membres : Raymond Archer, Jean-Pierre Drieux, Thierry Lafarge, Laurent Lafaye, Gérard Lamardelle, Jean-Claude Leblois, Monique Plazzi, Marc Riffaud.

2^e Commission

Affaires économiques, agriculture, tourisme, environnement (11 membres).

Président : Stéphane Veyriras

Vice-Président : Pierre Lefort

Membres : Francis Barret, Claude Bourdeau, Josiane Demousseau, Yvonne Jardel, Jean-Louis Nouhaud, Claude Pauliat, Michel Ponchut, Yves Raymondau, Christian Trentalaud.

3^e Commission

Voirie, transports, urbanisme, logement (10 membres).

Président : Stéphane Destruhaut

Vice-Président : Gérard Lamardelle

Membres : Guy Baudrier, Bernard Brouille, Jean-Pierre Drieux, Jean-Marc Gabouty, Thierry Lafarge, Laurent Lafaye, Yves Raymondau, Patrick Servaud.

4^e Commission

Education, jeunesse, culture, sports (11 membres).

Présidente : Gülsen Yildirim

Vice-Président : Claude Bourdeau

Membres : Pierre Allard, Gilles Begout, Jean-Jacques Dubouchaud, Daniel Faucher, Michel Fages, Gérard Granet, Alain Marsaud, Claude Peyronnet, Marc Riffaud.

5^e Commission

Solidarité, enfance, personnes âgées, personnes handicapées (11 membres).

Président : Jean-Louis Nouhaud

Vice-Président : Marc Ditlecadet

Membres : Jean-Claude Bonnet, Isabelle Briquet, Josette Libert, Annick Morizio, Jean-Marc Gabouty, Nancette Mazière, Claude Peyronnet, Stéphane Veyriras, Gülsen Yildirim.

Commission de programmation

Elle étudie les programmes d'équipement des communes du département et leurs groupements, qui sont le plus souvent pluriannuels.

Président : Yves Raymondau

Vice-Président : Daniel Faucher

Membres : Jean-Claude Leblois, Thierry Lafarge, Yves Raymondau, Yvonne Jardel, Bernard Brouille, Guy Baudrier, Daniel Faucher, Claude Peyronnet, Marc Ditlecadet et Jean-Louis Nouhaud.

Commission de synthèse

Elle examine les rapports à caractère financier et est chargée d'effectuer la synthèse des délibérations des commissions spécialisées.

Président : Jean-Claude Peyronnet.

Vice-Président : Francis Barret

Membres : Jean-Claude Peyronnet, Raymond Archer, Francis Barret, Claude Bourdeau, Yves Raymondau, Jean-Pierre Drieux, Daniel Faucher, Pierre Allard, Stéphane Veyriras et Josette Libert.

Les cantons de la Haute-Vienne



LES CANTONS URBAINS DE LIMOGES



HAUTE-VIENNE, LES CHIFFRES ESSENTIELS 2012

Superficie : 5 520 km²

Population : 374 849 dont :

- 199 198 sur l'agglomération de Limoges
- 11 531 à Saint-Junien
- 6 932 à Saint-Yrieix

(estimation pop. municipale INSEE au 1^{er} janvier 2012)

Densité : 67,9 habitants au km²

Population active 70,1% (INSEE parution 10/11)

Taux de chômage 9,9% (4^{ème} trimestre 2012)

201 communes

42 cantons

19 EPCI à fiscalité propre

(18 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération)

L'administration territoriale et les portes d'entrées

DES MAISONS DU DEPARTEMENT, PORTES D'ENTREE, POUR AMELIORER LA QUALITE ET LA LISIBILITE DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Depuis le 1^{er} septembre 2012, les « **portes d'entrée** » des services départementaux sont opérationnelles à l'échelle de chaque communauté de communes dans les maisons du département. Elles répondent à l'objectif du projet d'administration départementale d'améliorer la qualité du service au public par plus de proximité avec les usagers.

Ces lieux permettent à tout usager d'être reçu, accueilli, informé, orienté pour toute question relevant des compétences du Conseil général. Avec une dénomination unique : **Maison du Département**, les locaux des MDD sont clairement identifiés, accessibles en 15 minutes pour la population locale.

La lisibilité de l'action du Département se trouve renforcée.

19 sites et bientôt 20 assurent cette fonction de « porte d'entrée » sur le secteur rural.

Sur la ville de Limoges, 10 sites assument intégralement cette fonction.

Sur chacun des sites, une secrétaire qualifiée est identifiée « référente porte d'entrée ».

Elle assure :

- L'accueil téléphonique et physique de l'utilisateur,
- L'orientation vers le service compétent ou le professionnel en charge de la thématique recherchée,
- L'accompagnement dans la réalisation de ses démarches telles que :
 - retrait et dépôt de formulaires
 - aide à la complétude des dossiers,
 - prise de rendez-vous...

Pour ce faire, les secrétaires portes d'entrée sont formées à plus de polyvalence, au sein d'équipes mixtes, techniques ou sociales.



Cette nouvelle organisation a permis de rééquilibrer les moyens des services territorialisés.

Les portes d'entrée, avec un secrétariat dédié donnent aux agents travaillant sur ces sites la possibilité d'accéder à de nouveaux services : prise de rendez-vous directe par téléphone, accueil des usagers, travail administratif sur place... et de rompre l'isolement de certains travailleurs sociaux qui exerçaient jusque là seuls, éloignés de tout autre professionnel.

Les divers travaux d'aménagement et de signalétique ont mis en valeur le patrimoine du département.

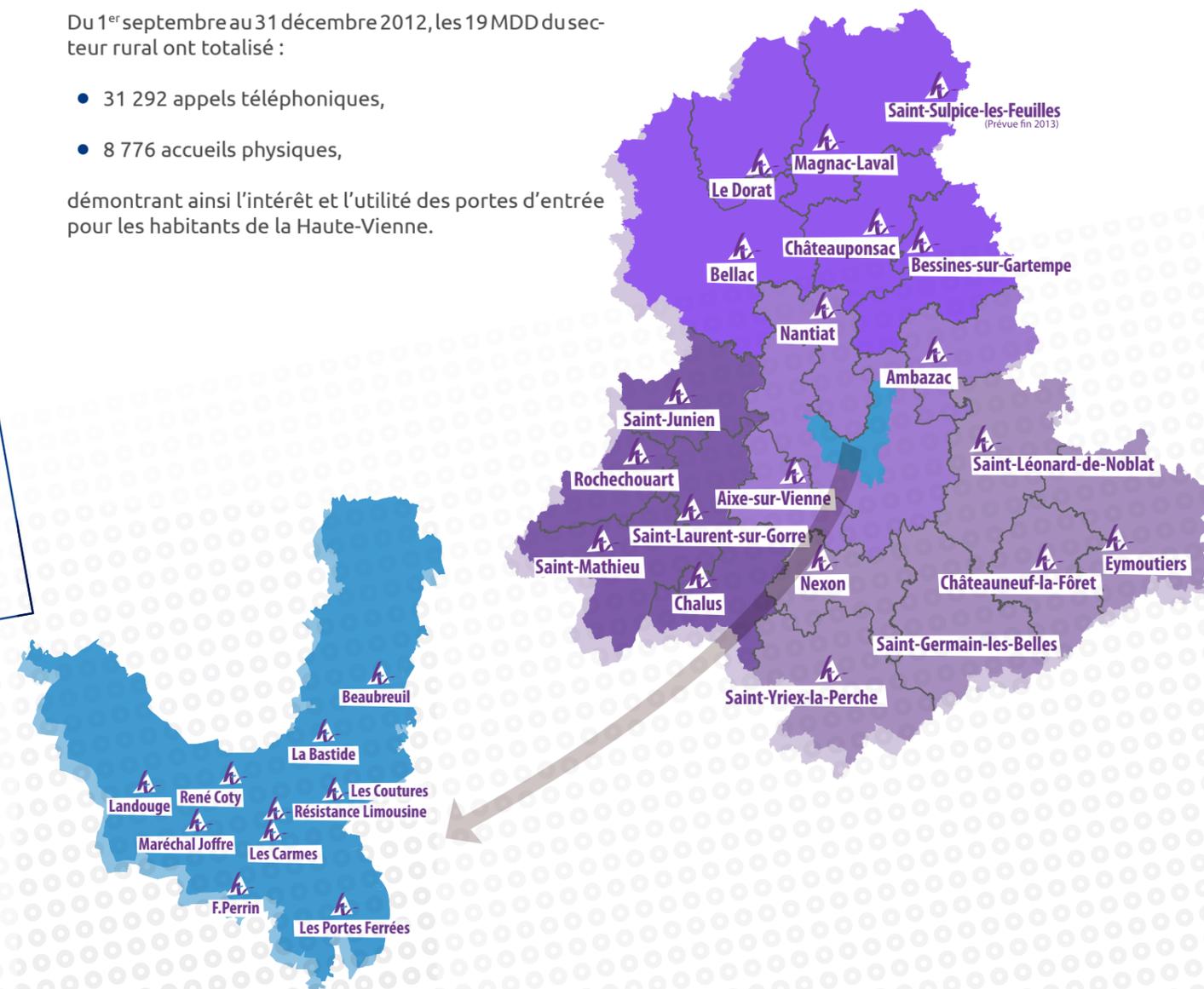
Des économies d'échelle sont réalisées avec le regroupement de professionnels.

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012, les 19 MDD du secteur rural ont totalisé :

- 31 292 appels téléphoniques,
- 8 776 accueils physiques,

démontrant ainsi l'intérêt et l'utilité des portes d'entrée pour les habitants de la Haute-Vienne.

L'année 2013 verra se concrétiser l'ouverture d'une 30^{ème} porte d'entrée au sein de « l'antenne technique » de St-Sulpice-les-Feuilles avec le regroupement sur le site des 14 agents techniques, d'une assistante sociale et d'une référente « autonomie ».



Les ressources humaines

PLUS DE 2 000 AGENTS AU SERVICE DES HAUT-VIENNOIS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Les agents du Conseil général exercent leurs fonctions au sein des services du siège, des services déconcentrés ou des collèges, ainsi qu'à leur domicile (assistants familiaux). Ils interviennent directement auprès des usagers ou indirectement en fournissant un appui humain, technique ou financier aux autres services du Conseil général.

L'adaptation de l'organisation territoriale des services départementaux et la mise en place des « portes d'entrées » en septembre 2012 ont conduit à un rééquilibrage des effectifs mieux adapté aux besoins des territoires.

Pour les **MDD-services sociaux**, 366 agents ont ainsi été concernés, dont 35 agents assurant des fonctions d'encadrement. Aucune mobilité n'a été imposée et les postes vacants ont été ouverts à l'ensemble des agents selon les règles habituelles de mobilité interne.

Pour les **MDD-services techniques**, sur les 316 agents affectés dans ces services, seule une dizaine de postes était visée par la réorganisation qui s'est appuyée principalement sur des redéploiements d'emplois vacants.

Les agents du Conseil général en chiffres :
(données au 31.12.2012)

2 054 agents dans les services du Département dont **174 agents** au Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF).

1 655 agents sur postes permanents (1438 titulaires et 72 non titulaires) dont 145 au CDEF (135 titulaires et 10 non titulaires).

237 assistants familiaux dont 8 au CDEF.

162 agents non titulaires recrutés temporairement pour pallier différentes absences ou suractivités dont 21 au CDEF.

44 agents du Parc de l'équipement qui ont été mis à disposition de longue durée du Département au 01/01/2011. Ainsi le garage et l'antenne d'exploitation sont directement intégrés au sein des services du Conseil général.

Répartition des agents

- **par sexe :** 67,5% de femmes et 32,5% d'hommes.
- **par filières :**
 - 21,91% des agents relèvent de la filière administrative
 - 39,58% de la filière technique
 - 24,93% de la filière médico-sociale
 - 13,59% des agents relèvent d'autres filières dont les assistants familiaux
- **Moyenne d'âge :** 46 ans et demi.

4 agents ont été mis à disposition de l'Agence technique départementale (Atec 87)

Dans le cadre de la création de l'Atec 87, 4 fonctionnaires du Conseil général ont été mis à disposition auprès de ce nouvel établissement public : 2 ingénieurs (dont un à 50% pour assurer les fonctions de directeur), 1 attaché et 1 technicien intervenant dans le domaine de l'informatique.

La formation des agents : une priorité constante

A l'occasion de la mise en place du plan nutrition santé auprès des collégiens, 52 chefs et second de cuisine ont reçu une formation spécifique organisée en collaboration avec le CNFPT.

Des missions d'inspection sont assurées en interne par les services de la direction des collèges et de la direction des ressources humaines dans les établissements. Au cours de l'année 2012, 9 visites préalables aux inspections officielles de la DDSCSP ont eu lieu permettant de garantir le strict respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.



LA MISSION CONTRÔLE DE GESTION, DE L'ÉVALUATION ET DE LA PROSPECTIVE

La mission du contrôle de la qualité de la gestion publique, composée de deux agents, a au cours de l'année 2012 mené plusieurs actions de contrôle de gestion :

- intégrant des audits (fonctionnements financiers et administratifs du CDEF, démarrage de l'audit sur les mises en œuvre et le suivi des procédures insertion), mise en place du plan d'actions (suite à audit des MAD en 2011) ;
- et des opérations de contrôle strict (« contrôle qualité gestion » de la mise en œuvre du FSE).

La mission a aussi assumé des démarches d'organisation et de « prospective » à travers le pilotage du projet de redynamisation du CDEF et d'accompagnement des fonctionnements de l'établissement pendant la période d'intérim de direction.

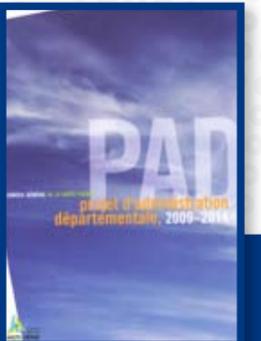
Dans le cadre de ce dossier, a été entamée en 2012 une démarche de « gestion prévisionnelle des emplois et des carrières » (GPEC) inaugurant de la sorte un nouveau moyen de travail prospectif de la mission.

Parallèlement, a été poursuivie la création d'indicateurs de gestion, activité essentielle qu'il convient désormais de généraliser et de fiabiliser en s'appuyant notamment sur de multiples développements prévus au schéma directeur des systèmes d'information.

Fort de son nouveau contenu, la mission du contrôle de gestion, de l'évaluation et de la prospective, élargi son champ d'intervention en direction de l'évaluation des politiques.

Divers autres projets sont d'ores et déjà engagés pour 2013 à travers :

- la conclusion de l'audit sur la mise en œuvre et l'organisation des politiques d'insertion ;
- la réalisation d'un audit sur les fonctionnements du garage départemental et de l'antenne d'exploitation ;
- et l'aboutissement du projet de réorganisation du CDEF.



ZOOM SUR

LE PROJET D'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

Elaboré et publié en 2009, le Projet d'administration départementale est le fruit d'une réflexion menée sur plusieurs mois et à laquelle tous les cadres et de nombreux agents ont été associés.

Il poursuit le double objectif de parfaire l'action administrative des services du Conseil général et de consolider le socle des valeurs de l'institution départementale qui fondent le Service public : l'équité pour tous les usagers, la continuité et l'accessibilité du service public, l'efficacité de l'action départementale, la responsabilité de l'autorité administrative, la disponibilité des agents.

Un bilan relatif à l'état d'avancement du PAD a été réalisé en 2012. Il démontre que les 22 actions initialement déterminées ont toutes été engagées mais ne sont pas au même stade de réalisation (9 sont totalement réalisées et 12 sont engagées). Une dynamique renforcée sera alors donnée aux actions engagées mais non consolidées. Enfin, le PAD étant un document adaptable et évolutif avec les besoins afférents à l'administration départementale, des nouvelles actions relatives à l'élaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux et à la parité femmes-hommes viendront compléter le document en 2013.

L'administration générale

L'ÉLABORATION ET LA CONDUITE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'année 2012 a été marquée par la finalisation et le démarrage du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) qui a été validé fin novembre par le Comité de pilotage.

87 projets fonctionnels et 42 projets techniques ont été retenus. Ils constituent le plan d'action pour les quatre années à venir. Un comité de suivi a été constitué pour rythmer l'exécution de ce schéma : ajuster le contenu si besoin, définir les priorités ...

Trois programmes pluriannuels d'investissement ont été mis en place représentant une estimation financière globale de 4 428 000 €.

LA SECURITE JURIDIQUE DES ACTIONS ET ACTES ADMINISTRATIFS

Pour la gestion des biens, la direction des affaires juridiques a passé 66 actes en la forme administrative. Elle a acheté 181 753 m² de biens fonciers pour permettre la réalisation de projets départementaux (aménagement routier notamment).

Pour la gestion des risques liés à la flotte automobile, au patrimoine départemental, aux activités des élus, des enfants dépendant de l'aide sociale, des agents et des services départementaux, le montant des primes liées aux contrats d'assurance se sont élevées à 429 736 € en 2012.

Pour la gestion des dossiers juridiques, 107 contentieux et expertises ont été instruits par la direction des affaires juridiques en 2012. 61 nouveaux contentieux ont été ouverts en 2012 dont 35 pour fraude aux prestations sociales. 34 contentieux se sont terminés en 2012, avec un taux de réussite de plus de 76 %.



MODERNISER LA COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil général a contracté 731 marchés durant l'année 2012 pour un montant total hors taxe de 46 300 167 € :

- 39% de nos marchés correspondent à des prestations de services (maîtrise d'œuvre, transports...)
- 32% de nos contrats sont des marchés de travaux (voirie, routes, ...)
- 29% concernent des achats de fournitures nécessaires au fonctionnement de la collectivité et aux travaux en régie (panneaux de signalisation routière, équipement des cuisines dans les collèges, matériels informatiques,...)

7% de ces contrats relèvent d'une procédure formalisée dont les modalités sont décrites précisément par le code des marchés publics. Les autres marchés relèvent quant à eux d'une procédure dite « adaptée » pour laquelle la collectivité doit déterminer les modalités de mise en concurrence avec notamment la possibilité de recourir à la négociation. Les procédures « adaptées » doivent cependant être menées dans le strict respect des principes édictés par le code des marchés.

La collectivité a souhaité dès 2012 simplifier l'accès des entreprises à la commande publique par le biais du site internet de la collectivité. La rubrique « marchés publics » permet en effet de centraliser les renseignements nécessaires aux entreprises tels que les avis de consultation et les dossiers de consultation. De plus, elle permet l'accès à une fiche intitulée « mode d'emploi pour la constitution des candidatures et des offres » qui donne des conseils pratiques aux éventuels soumissionnaires.

Enfin, la collectivité travaille sur la rationalisation de ses achats en centralisant les achats transversaux dans un but d'économies. La constitution de groupements de commandes est à ce titre à l'étude.

Un Conseil général tourné vers l'extérieur

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

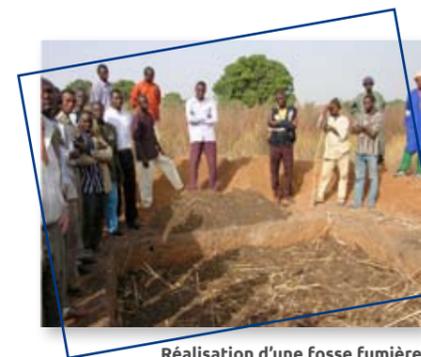
Le Conseil général est engagé dans un programme triennal de coopération décentralisée avec la Commune de Bama depuis 2010 pour un budget global de 390 000 €, dont 99 000 € de contribution du Ministère des affaires étrangères.

2012 a été marquée par la mise en place d'un fonds d'appui aux maraîchers pour développer les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, comme l'utilisation de la fumure organique et la protection des berges du Kou, et la poursuite d'un appui soutenu à Radio Bama Pilé pour lui permettre d'assurer son autonomie financière.

20 actions ont été conduites en 2012 pour un montant total de 72 000 €.

Les deux tiers concernent l'appui à la société civile, soit 1 200 bénéficiaires au titre de l'alphabétisation, dont 68% de femmes, et près de 600 au titre de l'appui aux groupements de producteurs et à la radio. Les actions en faveur de la commune en tant qu'institution ont, quant à elles, connu un ralentissement sur le deuxième semestre de l'année en raison des élections municipales intervenues en décembre 2012.

Le programme de coopération au 31 décembre 2012 affiche un taux de réalisation de 60%. Il sera prorogé sur 2013 en accord avec le Ministère des affaires étrangères.



Réalisation d'une fosse fumière



LA COMMUNICATION EXTERNE

Le début d'année a été marqué par la refonte conjointe des supports de communication grand public print et web : le nouveau portail www.cg87.fr et les maquettes des éditions Haute-Vienne, le mag' et Haute-Vienne, l'express sont harmonisés sur le plan graphique, conçus pour être complémentaires et interactifs dans leurs contenus. Lancé en février, ce nouveau site internet est complété par une version mobile (pour smartphones) livrée en juin. Côté web toujours, un nouveau site des assistantes maternelles a vu le jour fin novembre (www.assmat87.fr).

Par ailleurs, les deux grands rendez-vous annuels organisés par le service ont connu un franc succès : plus de 6 000 spectateurs pour la Culture au grand jour en avril, et 3 200 marcheurs sur les 4 circuits de Randonnez-vous en Haute-Vienne le 3 septembre.

De nombreux autres événements ont ponctué l'année : notamment les 30 ans de la décentralisation (24 mars), la fête de la musique ou encore la Journée du patrimoine le 16 septembre.

Enfin, comme chaque année, le service communication édite de nombreux documents, dépliants, brochures, affiches, annonces presse, spots radios, etc., couvrant l'ensemble des compétences du Conseil général.



Rétrospective de l'année 2012

Janvier

- Le 19 janvier les agents départementaux se réunissent autour de la Présidente du Conseil général pour la traditionnelle cérémonie des vœux.



Avril

- 6 154 spectateurs se sont déplacés pour l'édition 2012 de la Culture au Grand Jour.
- Le Directeur général des services organise de nombreuses réunions afin de présenter la future réorganisation des services au personnel départemental. Au total, plus de 600 agents sont ainsi associés à la démarche.

Mai

- Naissance de l'ATEC 87 (Agence technique départementale) avec la réunion, le 21 mai, de son Assemblée générale constitutive.
- Lancement le 21 mai de la seizième édition de « Coquelicot », le festival du conte en Limousin.
- Début des travaux destinés à la réalisation d'un parking au pied du château de Châlus.

Juillet

- Les élus départementaux approuvent le 2 juillet l'avant-projet relatif à de nouveaux aménagements sur le site touristique du lac de St Pardoux.

Août

- Point d'orgue des animations estivales au lac de St-Pardoux, le spectacle sur l'eau rassemble près de 2 000 personnes.



Octobre

- Approbation du schéma départemental de l'enfance et de la famille.
- Le Département décide de s'engager dans le dispositif des emplois d'avenir.
- 1^{er} octobre : début de la vidange de l'étang de La Pouge.
- 13-19 octobre : première édition de la semaine « séniors actifs 87 » organisée par le Département.



Novembre

- Finalisation et mise en oeuvre du nouveau schéma directeur des systèmes d'information.
- Identification des commissions d'aménagement foncier du projet LGV Poitiers - Limoges.

Décembre

- Le 4 décembre la Chambre régionale des comptes (CRC) du Centre-Limousin notifie son rapport d'observations définitives au Conseil général.
- Vote des orientations budgétaires: l'Assemblée départementale décide de renforcer sa politique d'aide aux communes et à leurs groupements.



Février

- Le Budget primitif 2012 est voté le 16 février.
- Près de 2 000 collégiens ont commandé leur shake@do.87.
- Vernissage le 28 février de deux nouvelles expositions au Musée départemental d'art contemporain de Rochechouart.



Mars

- Le 24 mars, la conférence-débat « 30 ans de décentralisation : bilan et perspectives » réunie près de 200 élus locaux. Le rendez-vous est retransmis en direct sur le nouveau site internet du Département.



- Déménagement du Comité départemental du tourisme qui devient « Haute-Vienne Tourisme »
- Le n°119 de « Haute-Vienne, le mag' » vient de paraître et propose désormais de nouvelles rubriques et une toute nouvelle maquette.

Juin

- Le 19 juin des écoliers sont reçus à l'hôtel du Département pour la remise des prix du concours « je lis j'élis ».



- Les « trophées du bénévolat sportif » du Département sont remis lundi 25 juin à 6 bénévoles.
- Le 21 juin la fête de la musique bat son plein sur le parvis de l'hôtel du Département.
- Le Conseil général soutient la création d'un centre de soins à Port-au-Prince dans le cadre de ses actions de coopération décentralisée.

Septembre

- Mise en place effective au 1^{er} septembre de la nouvelle organisation des services du Département.
- 14 222 collégiens font leur rentrée dans les collèges du département.
- 15 500 élèves sont inscrits aux transports scolaires.
- Des tarifs sociaux de cantine scolaire (1,5 € et 2 €) sont appliqués dès la rentrée dans les collèges de la Haute-Vienne.
- 3 200 marcheurs participent le 2 septembre à « Randonnez-vous en Haute-Vienne ».
- Lancement dans 6 établissements de l'opération destinée à promouvoir le tri et la réduction des déchets dans les collèges ruraux.
- Plus de 1 000 visiteurs arpentent les couloirs de l'hôtel du Département à l'occasion des journées du patrimoine, la chapelle de la Visitation est exceptionnellement ouverte à cette occasion.



La solidarité et l'enfance

ACTION SOCIALE

Le service départemental d'action sociale a pour mission d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer une vie autonome. Il assure également, à la demande et pour le compte de l'Etat, les interventions et les enquêtes qui sont nécessaires à l'exercice de ses missions.

LA PROTECTION DES ADULTES VULNÉRABLES

38 demandes de mise sous protection ont été transmises au Procureur.

Depuis septembre 2012, une commission technique « maltraitance présumée adultes vulnérables » a succédé à la cellule des « informations préoccupantes adultes vulnérables ».

45 commissions ont permis d'examiner **270 dossiers** dont 120 nouveaux.

83% des saisines émanent des MDD, 7% du numéro vert, 4% du CCAS.

LA TUTELLE DES MINEURS

L'intervention s'articule autour du règlement des successions, de la gestion des biens du mineur et de la présentation annuelle des comptes de gestion au magistrat. Au-delà de la gestion financière, un apprentissage de la gestion budgétaire est également organisé.

74 jeunes ont fait l'objet d'un accompagnement au cours de l'année 2012

54 tutelles exercées dont **10** concernaient des **mineurs étrangers isolés**.

LES MASP (MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ)

Ce dispositif comporte trois niveaux d'intervention dont deux sont mis en œuvre par les services du Département. Il connaît la poursuite de la **montée en puissance** de la gestion des MASP 2 qui a occasionné **590 rencontres individuelles**.

18 réunions ont permis d'examiner **73** dossiers MASP

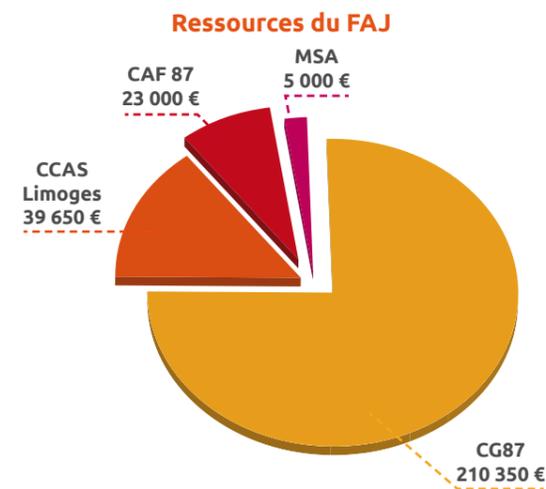
Au 31 décembre 2012 :

13 MASP 1 sont exercées au sein des MDD. Le profil type du bénéficiaire est un homme, isolé, âgé de 51 à 60 ans, vivant en ville et percevant entre 501€ et 700€ de ressources.

81 MASP 2 sont exercées par la sous-direction action sociale. Le profil type du bénéficiaire d'une MASP 2 est une femme, isolée, avec enfant, âgée de 31 à 50 ans, vivant en ville et percevant entre 701€ et 900€ de ressources.

LES DISPOSITIFS D'AIDES AUX JEUNES –FAJ

Le fonds d'aide aux jeunes vise à aider les 18 à 25 ans en difficulté dans leur parcours d'insertion. Tout bénéficiaire d'une aide du fonds fait l'objet d'un suivi dans sa démarche d'insertion.



Les aides individuelles

En 2012, 1 679 jeunes ont présenté 1 847 demandes.

1 630 attributions ont été traitées dont **760** (46,6%) en urgence.

La moyenne globale d'attribution par dossier s'élève à **114 €**.

Le **montant total des aides versées** en 2012 s'élève à **191 533,68 €**.

La **nature des aides accordées** porte majoritairement sur **l'alimentaire 58,65%** et **le transport 13,55%**.

Le FAJ a mobilisé **260 308 €** dont **214 168 €** en aides individuelles et **46 140 €** en actions collectives auquel il convient d'ajouter **58 109 €** de dépenses liées aux **frais de personnel**.

LES ALLOCATIONS MENSUELLES

Ces aides sont attribuées à des familles en difficulté pour leur permettre de subvenir aux besoins de leurs enfants au domicile. **C'est un total de 1 019 115 € qui été versé à 10 163 bénéficiaires.**



LES DISPOSITIFS D'ACCÈS OU DE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

L'année 2012 confirme l'augmentation du nombre de demandes d'évaluation sociale dans le cadre de la procédure des expulsions locatives et de saisines des dispositifs dédiés, dont le FSL. Ces demandes d'évaluation des services de l'Etat interviennent à toutes les étapes de la procédure.

Un travail partenarial important avec les différents partenaires du « parcours résidentiel » permet l'évolution positive de situations complexes par l'accès à un logement adapté au ménage.

Nombre **d'assignations en référé d'expulsion** - 597

Nombre de demandes **d'évaluation sociale avant expulsion** - 169

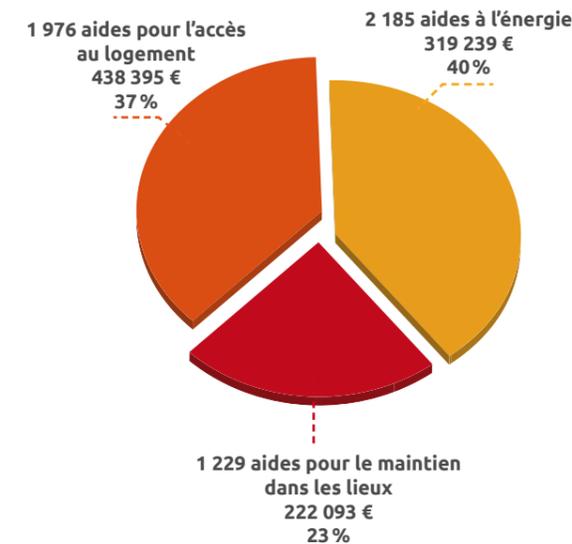
Nombre de saisines du **contingent préfectoral** - 184

Nombre de saisines de **l'accord collectif** - 56

LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le FSL permet d'attribuer des avances et des aides aux locataires les plus défavorisés des parcs privés et publics, notamment pour l'entrée ou le maintien dans les lieux, pour l'accès à l'énergie.

En 2012, **5 390 aides** ont été accordées selon la ventilation suivante :



Le FSL a également financé en 2012, l'accompagnement social lié au logement (ASLL) à hauteur de 138 170 € et des actions de médiation locative à hauteur de 150 200 €.

2012 EN ACTIONS

Poursuite du travail de révision du règlement intérieur du FSL et de mise en place d'un fonds de garantie.

Harmonisation des modalités d'organisation et de fonctionnement des commissions locales d'attribution (CLA). Mobilisation de nouveaux indicateurs pour la répartition des fonds dont la gestion est confiée aux commissions territorialisées.

Révision du protocole relatif au traitement des informations préoccupantes adultes vulnérables.

PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

La politique de prévention et de protection de l'enfance vise à :

- apporter un **soutien matériel, éducatif et psychologique** aux mineurs, à leur famille, et aux majeurs âgés de moins de 21 ans,
- mener **des actions de prévention des mauvais traitements** à l'égard des mineurs,
- organiser **des actions collectives** afin de prévenir la marginalisation,
- faciliter **l'insertion et la promotion sociale** des jeunes et des familles,
- **pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs** confiés au service en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal.

Des équipes pluridisciplinaires (éducateurs, assistantes sociales, psychologues...) mobilisées au sein des MDD accompagnent au quotidien les familles en difficulté dans la prise en charge de leur enfant, interviennent au domicile des parents à leur demande, ou sur décision du juge des enfants dans le cadre des mesures en assistance éducative.

Lorsque la protection de l'enfant requiert son éloignement du milieu familial, le service de l'aide sociale à l'enfance peut proposer un accueil d'urgence, à moyen ou long terme en famille d'accueil ou en établissement.

LA CELLULE DÉPARTEMENTALE DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

- a pour missions :
- d'organiser le recueil, de traitement et d'évaluation des informations,
 - de centraliser l'ensemble des informations en vue d'assurer une meilleure traçabilité des interventions,
 - de clarifier les procédures départementales concernant les mineurs en danger ou qui risquent de l'être.

En 2012, **713** informations préoccupantes ont concernés **1 045** enfants.

L'ADMISSION À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

La demande d'admission à l'aide sociale à l'enfance est examinée, sauf urgence, au sein d'une commission centrale d'admission (CCA). Elle a pour mission d'étudier toutes les demandes d'admission ou de réadmission dans le cadre administratif, accueil provisoire (AP) ou accompagnement éducatif au domicile (AED) et de saisir, le cas échéant, l'autorité judiciaire.

517 situations ont été examinées dont 51 ont été traitées dans l'urgence (accueil immédiat ou accueil provisoire).

159 situations ont été présentées à la suite d'une évaluation d'information préoccupante.

PROTECTION ADMINISTRATIVE

Aide éducative à domicile : 279 mineurs ont été suivis et accompagnés dans le cadre d'une mesure d'aide éducative à domicile. Les mesures à domicile administratives représentent 27,6 %.

Accueil provisoire : Le nombre de mineurs suivis dans le cadre d'un accueil provisoire reste stable, une quarantaine depuis 2011.

Contrat jeunes majeurs : Le nombre de jeunes majeurs suivis continue à décroître : 67 jeunes majeurs ont été suivis contre 84 en 2011 et 165 en 2010.

Le coût annuel global est estimé à 1 945 224€. La majorité d'entre eux poursuit des études professionnelles.

Une commission spécifique se réunit une fois par mois pour entendre leur première demande et examiner les renouvellements sur dossier.

La commission a examiné 154 dossiers pour lesquels 130 décisions favorables ont été données.

PROTECTION JUDICIAIRE

Aide éducative en milieu ouvert (AEMO) :

Le nombre de mineurs suivis est en diminution de 9% : 1 320 mesures.

Pour les mesures effectuées en régie, on enregistre une diminution marquée du nombre de mineurs bénéficiant d'une AEMO au cours de l'année : 506 mesures exercées en janvier pour 435 en décembre soit une baisse de 14%. Le nombre de mineurs suivis régresse régulièrement depuis 2010. Le ratio judiciaire/administratif passe de 75 % / 25 % à 72,4 % / 27,6%.

Une certaine stabilité est constatée pour les mesures effectuées par l'ALSEA : 577 en 2010, 594 en 2011 et 599 en 2012.

Accueil physique :

617 mineurs ont bénéficié d'un placement sur décision judiciaire (placement direct ou confié à l'aide sociale à l'enfance).

LES TIERS DIGNE DE CONFIANCE

Le Département prend en charge les dépenses d'entretien, d'éducation et de conduite des mineurs confiés par l'autorité judiciaire à des personnes physiques ou pour lesquels est intervenue une délégation d'autorité parentale à un particulier. Une allocation dite d'éducation est versée aux tiers désignés, modulée en fonction des prestations perçues pour l'enfant.

Pour l'année 2012, **75 jeunes ont bénéficié d'une allocation d'éducation pour un montant annuel de 256 632€.**

LES JEUNES ÉTRANGERS ISOLÉS

58 jeunes ont été suivis au cours de l'année 2012. Au 31 décembre 2012, 41 jeunes (22 mineurs et 19 majeurs) bénéficiaient d'une prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL PHYSIQUE

Le centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) : **140 places.**

4 maisons d'enfants à caractère social : **100 places.**

2 services de suite : **25 places.**

10 lieux de vie et d'accueil (LVA) : **58 places.**

Un placement familial spécialisé géré par l'ALSEA : **130 places.**

Le placement familial départemental : **475 places.**

Dans les structures collectives d'accueil, le taux d'occupation par les jeunes haut-viennois s'élève :

à **46% pour les MECS**

à **38% pour les LVA**

Il est constaté une augmentation du nombre de jeunes du département suivis dans les MECS et dans les LVA.

Le placement familial représente **225 assistants familiaux** pour une capacité d'accueil de **475 enfants**. 401 enfants étaient confiés dans le cadre du placement familial.

La moyenne du nombre d'enfants accueillis reste stable : 1,78 enfant par famille soit 82,68% des places théoriques.

ADOPTION - ACCÈS AUX ORIGINES - CONSULTATION DE DOSSIERS ASE

Ce service instruit les demandes d'agrément des candidats à l'adoption, soutient et accompagne les parents dans leurs démarches et leur réflexion pendant et après la phase d'agrément. Il assure le suivi d'adaptation des enfants dans leur nouvel environnement.

Il offre un accompagnement aux personnes souhaitant consulter leur dossier d'adoption et désireux de poursuivre leurs recherches jusqu'à une éventuelle mise en relation avec la famille biologique.

Agrément adoption

5 réunions d'information préalable à toute demande d'agrément ont été organisées au cours de l'année. **70 couples et 7 célibataires y ont participé.**

10 commissions d'agrément adoption et 2 conseils de famille se sont tenus.

43 agréments d'adoption ont été délivrés et 1 refusé. La commission d'agrément a par ailleurs procédé à 4 retraits d'agrément.

Au 31 décembre 2012, 117 familles agréées étaient en attente d'adoption.

Le dispositif « Vacances de VERANO » a permis l'adoption d'une fillette de 10 ans.

27 enfants sont arrivés en Haute-Vienne par le biais de l'adoption.

Situation des pupilles

- 2 enfants accueillis en qualité de pupille en 2011 ont été confiés pour d'adoption en 2012.
- 2 enfants nés sous le secret ont été accueillis comme pupilles de l'Etat en 2012. le premier a été confié en vue d'adoption en 2012, le second le sera en 2013.
- 7 enfants pupilles de l'Etat ont été confiés en adoption.
- 2 enfants pupilles de l'Etat, porteur de besoins spécifiques ont été confiés en vue d'adoption par deux départements extérieurs à deux familles de la Haute-Vienne.

RÉALISATIONS 2012

- Finalisation et validation du schéma départemental de l'enfance et de la famille
- Expérimentation du projet pour l'enfant
- Construction du guide technique de l'accueil familial
- Informatisation de la cellule départementale des informations préoccupantes (IP)
- Mise en place d'une gestion informatisée des paiements ponctuels aux enfants

SANTÉ, PARENTALITÉ, PETITE ENFANCE

Les missions de protection maternelle infantile (PMI) sont exercées au sein des Maisons du Département (MDD).

Elles se traduisent par des actions :

- de dépistage et **de prévention des problèmes de santé** de l'enfant,
- **de soutien à la fonction parentale**,
- **de repérage** dès le plus jeune âge des troubles liés à des problématiques sociales et familiales.

Des actions de **planification et d'éducation familiale** sont proposées dans les 2 centres conventionnés (CHU, Hôpital de Saint-Junien).

Le Département procède à **l'agrément, au suivi et à l'accompagnement des modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans**.



2012 EN CHIFFRES

11 282 examens médicaux chez **3 456 enfants** de moins de 6 ans,

3 691 familles rencontrées par les puéricultrices, les sages-femmes, les psychologues et les infirmières,

13 633 bilans de santé et dépistages réalisés en école maternelle,

887 futurs parents ou parents et leur(s) enfant(s) reçus **en accueils collectifs** (préparation à la naissance et à la parentalité, accueil parents-enfants) à l'espace PMI ou en MDD,

7 075 places autorisées chez les **2 389 assistants maternels** agréés et 142 premiers agréments d'assistantes maternelles accordés,

245 assistants maternels ayant suivi la formation obligatoire,

364 assistants familiaux agréés,

12 premiers agréments d'assistants familiaux accordés.

2012 EN ACTIONS

- Signature de la convention avec l'association des pupilles de l'enseignement public de la Haute-Vienne (PEP 87) pour soutenir et accompagner l'accueil du jeune enfant différent en établissement d'accueil collectif ou chez un assistant maternel, avec le recrutement d'un référent départemental.
- Mise en place de la télétransmission des feuilles de soins électroniques pour le remboursement par les organismes de sécurité sociale des actes médicaux réalisés en PMI.

Les personnes âgées - Les personnes handicapées

DÉVELOPPER DES CONDITIONS ADAPTÉES AUX SENIORS

En application de l'article L.113-2 du code de l'action sociale et des familles, le Département définit et met en oeuvre l'action sociale en faveur des personnes âgées. Il coordonne, dans le cadre de son plan gérontologique départemental, les actions menées par les différents intervenants, définit des secteurs géographiques d'intervention et détermine les modalités d'information du public.

Il s'appuie notamment sur son réseau territorialisé et veille à la mise en cohérence des actions entre les équipes médico-sociales, les établissements et les services dont il assure l'autorisation et la tarification.

Le Conseil général a des compétences obligatoires d'aides aux personnes âgées : aide ménagère à domicile, allocation représentative de services ménagers, fourniture de repas, aide personnalisée d'autonomie (à domicile et en établissement), aide sociale à l'hébergement.

Il intervient, par ailleurs, au titre de prestations extra légales pour la prise en charge d'une partie de l'abonnement à un service de télé assistance ou la participation à la prestation d'accueil de jour en établissement.

Il attribue enfin des subventions pour la création ou la rénovation d'établissements pour personnes âgées aux gestionnaires publics ou privés à but non lucratif.

ZOOM SUR

DES UNITÉS SPÉCIALISÉES POUR PERSONNES ÂGÉES ALZHEIMER

Ces unités sont déployées dans le cadre du plan national Alzheimer.

LES PÔLES D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS (PASA) s'adressent aux résidents des EHPAD qui ont des troubles du comportement modérés. Il s'agit de lieux de vie sans hébergement, proposant pendant la journée des activités sociales et thérapeutiques, assurées par une équipe pluridisciplinaire et qualifiée.

Leur capacité est de 12 à 14 places.

15 PASA doivent être autorisés en Haute-Vienne.

- 4 sont installés : Ambazac, Nieul, Rochechouart et Saint-Junien.
- 11 sont pré-labellisés sur plan, dans l'attente des travaux d'aménagement : hôpital intercommunal du Haut-Limousin (Bellac, Le Dorat et Magnac-Laval), hôpital intercommunal Monts et Barrages (Bujaleuf), Limoges CHU Chastaingt, Limoges Joseph de Léobardy, Limoges Roussillon, Limoges Mas-Rome, Isle, Pierre-Buffière et Saint-Yrieix-la-Perche.

LES UNITÉS D'HÉBERGEMENT RENFORCÉ (UHR) concernent les résidents qui présentent des troubles du comportement sévères et qui déambulent, altérant ainsi leur sécurité et leur qualité de vie ainsi que celles des autres résidents. Il s'agit de lieux de vie qui fonctionnent nuit et jour et qui proposent dans une même unité l'hébergement, les soins, les activités sociales et thérapeutiques, grâce à du personnel spécialisé et formé.

D'une capacité de 12 à 14 places en EHPAD (1/3 des implantations) et jusqu'à 20 places en USLD (2/3 des implantations), elles nécessitent une architecture adaptée et sécurisée.

3 UHR pourraient être implantées en Haute-Vienne. Seul l'hôpital intercommunal du Haut-Limousin pour son site du Dorat en est doté à ce jour.



Le PASA de Nieul est construit de plain pied en contrebas de l'EHPAD



L'UHR du Dorat située dans les nouveaux locaux inaugurés en 2011



2012 EN ACTIONS

Ouverture de 24 places nouvelles d'EHPAD en hébergement et 4 en accueil de jour à Limoges, Nieul, Saint-Germain-les-Belles et Saint-Yrieix-la-Perche.

Des subventions d'investissement ont été versées pour des restructurations ou la construction d'EHPAD à hauteur de 1 349 400 € : St-Germain-les-Belles (129 600 €) Châteauneuf la Forêt (478 800 €) Châteauponsac (37 800 €) Cussac (145 800 €) Chastaingt (135 000 €) et Mas Rome à Limoges (422 400 €).

2012 EN CHIFFRES

POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

157 765 € pour la prise en charge de l'aide ménagère,
11 945 € pour les repas à domicile,
4 640 € pour la prestation de télé assistance,
5 031 personnes âgées bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile au 31 décembre 2012 pour un coût global de **26,8 M€**,
530 € c'est le montant moyen mensuel d'un plan d'aide dont **440 €** financés par l'APA,
3 642 évaluations médicales ont été réalisées afin de déterminer le groupe iso ressources (GIR) des demandeurs d'APA à domicile, assorties de préconisations pour le plan d'aide.

POUR L'HÉBERGEMENT

501 € c'est le coût moyen mensuel du tarif dépendance dont **345 €** sont pris en charge par l'APA, pour un coût global de **16,1 M€**, au 31 décembre 2012, **3 856 personnes** bénéficient de l'APA en établissement,
548 personnes bénéficient d'une prise en charge au titre de l'aide sociale pour une dépense annuelle brute de **12,9 M€**,
 54 structures d'hébergement pour **4 790 places**,
 4 services d'aide à domicile conventionnés,
 24 services de portage de repas,
1 420 ETP financés par les tarifs d'hébergement et dépendance, en établissements pour personnes âgées, dont **17 créations** autorisées en 2012.

UNE EXPÉRIMENTATION DE PACKS DOMOTIQUES

Le Conseil général en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et SIRMAD Téléassistance, conduit une expérimentation destinée à évaluer l'efficacité de 200 packs domotiques de télé-assistance sur la prévention des chutes, le lien social, la sécurisation du domicile des personnes âgées dépendantes et l'acceptabilité des matériels.

Le pack domotique proposé par les conseillers APA comprend un émetteur, un abonnement à la plateforme de téléassistance, un détecteur de chute brutale, un détecteur de fumée et un chemin lumineux. Fin 2012, 60 équipements étaient déjà mis en place ; 50% concernent des personnes âgées de 80 à 90 ans, un quart habite sur Limoges, plus de la moitié vit seule dans une maison avec étage et plus de la moitié également est relativement dépendante (GIR 4).

L'abonnement mensuel s'élève à 65 €. Pour les bénéficiaires de l'APA à domicile, 42 € peuvent être pris en charge totalement ou partiellement dans le plan d'aide, selon le niveau de ressources et la CNSA complète à hauteur de 23 €.

Un deuxième volet s'inscrit désormais dans le cadre du projet ICARE (projet e-santé émergeant aux « Investissements d'avenir ») porté par l'entreprise Legrand. Ce projet, sera déployé sur 2 ans en Corrèze, Creuse, Haute Vienne et Loir-et-Cher. Le pack actuel sera alors complété par une cinquantaine de tablettes numériques munies de logiciels : cahier de liaison, télégestion et télésurveillance clinique à domicile. Au-delà d'une réponse médicale et sociale, ces solutions représentent une opportunité économique et technologique, avec le développement d'entreprises spécialisées et d'emplois qualifiés.

Le chemin lumineux est placé sur le trajet de la chambre à coucher aux toilettes. Il peut être à « LED » ou intégré à l'installation électrique du logement. Des détecteurs de présence déclenchent automatiquement les éclairages et préviennent ainsi les chutes nocturnes.

ZOOM SUR

LA MAIA SUD HAUTE-VIENNE

Le territoire d'intervention du dispositif de maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) qui intervenait sur les cantons de Nexon, Saint-Yrieix-la-Perche, Pierre-Buffière, et Saint-Germain-les-Belles, a été élargi au secteur sud-est du département; cantons de Châteauneuf, Eymoutiers et St-Léonard-de-Noblat. C'est tout particulièrement avec l'intervention des 4 gestionnaires de cas que le service rendu au malade et à ses aidants se trouve amélioré.

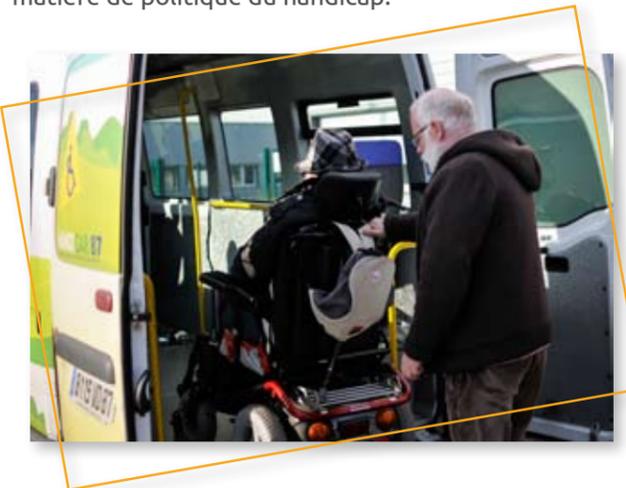
FAVORISER L'INTEGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Conseil général met en œuvre l'obligation de compensation du handicap des personnes au travers de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Cette compensation consiste à répondre à leurs besoins dans toutes les composantes de la vie au travers du plan personnalisé de compensation : aides humaines, aménagements du domicile, accompagnement à la citoyenneté et à l'autonomie, offre de places en établissements ou services spécialisés, ...

Le Conseil général attribue par ailleurs diverses aides (aide ménagère, portage de repas, allocation compensatrice tierce personne) et participe aux frais d'hébergement ou de prise en charge par des services d'accompagnement qu'il autorise et tarifie.

Il élabore son schéma des personnes adultes handicapées qui sert de référence aux promoteurs de projets et aux gestionnaires de structures en matière de politique du handicap.



2012 EN CHIFFRES

POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

157 765 € pour la prise en charge de l'aide ménagère, au 31 décembre 2012, **524** personnes handicapées bénéficient de l'allocation compensatrice dont 174 de plus de 60 ans pour une dépense annuelle de **3 458 696 €**.

1 422 personnes handicapées bénéficient de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour un coût global de dépenses de **12,2 M €** dont 93% liées à des aides humaines.

3 108 050 € financent 15 services d'accompagnement en milieu ordinaire (SAVS, SAPHAD, SAMSAH) pour une capacité de 510 suivis.

POUR L'HÉBERGEMENT

986 personnes bénéficient d'une prise en charge au titre de l'aide sociale, pour une dépense annuelle de **41,9 M €**.
24 structures pour 783 places d'hébergement et 4 sections d'animation pour 26 places.
3 services d'aide à domicile conventionnés.
653 ETP en établissements et services pour personnes handicapées.

61,5 M€ c'est le montant des dépenses consacrées aux personnes handicapées

Evolution du budget consacré à la politique du handicap					
	2008	2009	2010	2011	2012 (**)
Dépenses	41 103 559	49 344 236	54 315 259	57 625 835	61 545 812
Recettes (y compris CNSA)	7 068 479	10 019 448	10 559 748	10 785 226	13 208 802

(*) Transfert vers le handicap du paiement des frais d'hébergement de personnes âgées ayant conservé le statut de personnes handicapées

2012 EN ACTIONS

Evolutions de capacités liées à des restructurations d'établissements

- extension de 5 places du service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés psychiques (SAMSAH) géré par l'association PRISM portant la capacité totale à 25 places
- diminution de 2 places d'internat du foyer d'hébergement du CDTPI d'Isle portant la capacité totale à 14 places et transformation de 2 places d'externat de foyer de vie en places d'internat portant la capacité totale à 16 places d'internat et 4 places d'externat

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH 87)

Créée par la loi du 11 février 2005, la MDPH est un groupement d'intérêt public présidé par la Présidente du Conseil général. Ce guichet unique composé d'une équipe de 38 personnes (personnels administratifs, médecins, travailleurs sociaux, et ergothérapeutes), accueille des enfants ou adultes en situation de handicap, évalue leurs besoins et propose des réponses en termes de scolarisation, d'insertion professionnelle, de prestations ou d'orientations vers des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESMS).

1,44 M € de dépenses et des recettes constituées des participations de l'Etat pour 679 953 €, du Département pour 150 000 €, de la CNSA pour 435 998 € et de participations au fonds de compensation du handicap à hauteur de 116 754 €

20 000 appels téléphoniques

10 626 personnes ont déposé un dossier ou se sont informées sur leurs droits

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) s'est réunie 32 fois pour **prononcer 22 425 avis ou décisions** dont :

4 708 pour l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressource

774 pour l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

1 588 pour la prestation de compensation (PCH)

1 613 orientations professionnelles

3 061 reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

7 883 avis ou décisions de cartes (invalidité, priorité ou stationnement)

1 301 orientations, pour enfants ou adultes handicapés, en établissements ou services sociaux ou médico-sociaux.

650 orientations scolaires, **378** décisions d'auxiliaires de vie scolaire, **196** avis de transports adaptés et **21** pour du matériel pédagogique adapté.

ZOOM SUR

LA POSE D'UNE « PREMIÈRE PLANCHE »

Le 15 octobre 2012, à la ZAC de la Ribière à Limoges, a eu lieu la pose de la première... planche du nouvel établissement pour adultes handicapés mentaux ou psychiques, de 4.200 m², géré par la Fondation des Amis de l'Atelier. Il accueillera sur trois niveaux, dans des locaux plus fonctionnels et dont l'implantation doit favoriser l'intégration des résidents dans la vie de la cité, des activités actuellement dispensées sur le site du Mazet à St Just le Martel :

- un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de 113 places : blanchisserie, espaces verts, menuiserie, sous compétence de l'Etat,
- un service d'aide et d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) de 40 places, une section d'animation pour les travailleurs vieillissants de 5 places ainsi que 10 places d'externat de foyer de vie, sous compétence du Conseil général.



ZOOM SUR

UNE DIRECTION COMMUNE DE DEUX FOYERS DE VIE

Une convention de direction commune entre l'établissement public départemental d'accueil pour adultes handicapés « Gilbert Ballet » d'Ambazac et le foyer d'accueil pour adultes handicapés de Neuvic Entier a été signée le 27 avril 2012.

Elle répond à la nécessité de développer des synergies et des partenariats entre des structures de même nature et de capacités relativement limitées. Chaque établissement conserve son autonomie administrative, juridique et financière. La direction commune a été confiée à la directrice du foyer de Neuvic-Entier et une directrice adjointe, sous son autorité, dirige le foyer d'Ambazac.



Foyer de vie d'Ambazac : 43 places d'internat, 2 places d'hébergement temporaire, 1 place d'accueil d'urgence et 10 places d'externat



Foyer de vie de Neuvic Entier : 50 places d'internat et 2 places en appartements

Le développement, l'insertion et l'emploi

Le Conseil général gère plusieurs dispositifs clés dans le domaine de l'insertion, notamment le revenu de solidarité active depuis le 1^{er} juin 2009. Dans un contexte de forte contrainte budgétaire, notre collectivité fait face à une augmentation continue des allocations versées ; elle doit adapter en conséquence les moyens de sa politique d'insertion et poursuivre la reconfiguration des partenariats initiée depuis la mise en œuvre du RSA.

LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS

LES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Au 31/12/2012, le Conseil général assurait la prise en charge financière et l'accompagnement socio-professionnel de **8 866 foyers**, dont 7 383 au titre du RSA socle et 1 483 percevant du RSA socle et activité, soit une augmentation de 6,2 % depuis le 31/12/2011.

En effet, ces allocataires et leurs conjoints font l'objet d'une attention particulière concernant leur retour en activité et, dans de nombreuses situations, bénéficient de mesures d'accompagnement socio-éducatives (action éducative budgétaire, interventions de TISF,...) ou d'un soutien financier venant s'ajouter au versement de l'allocation RSA. A titre d'exemple, 33 % des demandes d'aides financières examinées en 2012 par les services du Conseil général (allocations mensuelles, secours d'urgence, aides au logement,...) émanaient de bénéficiaires du RSA.

LE RSA EN CHIFFRES

42,6 millions d'euros ont été versés en 2012 pour le paiement des allocations (+ 4 % par rapport à 2011 à périmètre égal), pour 30,8 millions d'euros de recettes issues de la TIPP, du FMDI, des indus et trop-versés RMI/RSA.

Le Département a par ailleurs la responsabilité de l'orientation des publics relevant du périmètre des droits et devoirs : 968 personnes ont été orientées en 2012, dont 44,9 % vers un accompagnement social, 39,5 % vers Pôle emploi et 9,2 % vers les PLIE. Les autres publics (6,4 %) bénéficient d'un accompagnement réalisé par différents prestataires financés par le Conseil général (Chambres consulaires et associations).



Chantier d'insertion à Bellac

LES ACTIONS D'INSERTION

Le Département a contribué en 2012 à hauteur de 1 981 671 € au financement de nombreuses actions d'insertion, parmi lesquelles :

- les actions d'aide à la mobilité, de socialisation et d'accès aux soins, qui se situent parfois très en amont des dispositifs d'insertion professionnelle, constituent des outils permettant de structurer l'accompagnement des publics RSA qui relèvent de la compétence du Conseil général ;
 - 3 appels à projets bénéficient d'un cofinancement par le Fonds social européen (FSE) depuis 2012 : les ateliers de mobilisation vers l'insertion, au nombre de 6 dont 4 en zone rurale, l'action de mobilisation préprofessionnelle « passeport travail » sur l'agglomération et enfin l'action « offre d'insertion gens du voyage » comportant 2 volets, l'un déjà financé par le Conseil général (mobilisation sociolinguistique) et le deuxième, plus innovant, visant à soutenir l'activité des travailleurs indépendants, notamment par un niveau de qualification accru et l'acquisition d'outils de gestion ;
 - l'allocation personnalisée de retour à l'emploi (APRE) qui permet de financer tout ou partie des coûts supportés par les bénéficiaires du RSA lorsqu'ils débutent, reprennent ou accroissent une activité professionnelle ainsi que pour la réussite d'étapes de leur parcours d'insertion non financées par ailleurs.
- 1 182** demandes ont reçu un accord en 2012 pour un total de **476 996 €** d'aides individuelles versées **84,7%** des aides concernent la mobilité et **8%** la formation

LES CONTRATS AIDÉS

713 655 € d'aides forfaitaires versées aux employeurs au titre des contrats aidés

378 conventions de contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et 25 conventions de contrat initiative-emploi (CIE) ont été approuvées par la Présidente du Conseil général en 2012.

LES COMMISSIONS DE VEILLE ET D'INTÉGRATIONS LOCALES (CVIL)

Ces commissions, présidées par deux élus du Conseil général et composées de représentants des services du Département, de Pôle emploi, du PLIE et de bénéficiaires du RSA, donnent un avis préalable à toute décision portant sur les réorientations, les projets de réduction ou de suspension du RSA, réexaminent les situations orientées vers un accompagnement social à l'issue d'un délai de 12 mois et, enfin, valident les orientations des bénéficiaires du RSA vers le PLIE rural.

Ces commissions, au nombre de 7 depuis la réorganisation territoriale mise en œuvre le 1^{er} septembre 2012, ont examiné pour avis **2 682** dossiers, dont :

- 951** bilans suite à un accompagnement social
- 612** réorientations
- 736** réductions et **237** suspensions de l'allocation RSA
- 146** orientations initiales vers le PLIE rural.



ZOOM SUR

LE CONSEIL GÉNÉRAL S'ENGAGE DANS LE DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Le 25 octobre 2012, l'Assemblée départementale a approuvé le principe d'un engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en s'inscrivant dans le dispositif des emplois d'avenir.

L'emploi d'avenir a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, soit sans qualification, soit peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois. Les personnes bénéficiant de la

reconnaissance de travailleur handicapé et remplissant ces conditions peuvent accéder à un emploi d'avenir lorsqu'elles sont âgées de moins de 30 ans.

La priorité est donnée aux jeunes issus des territoires les plus défavorisés que sont les zones de revitalisation rurale et les zones urbaines sensibles.

L'engagement du Conseil général s'est traduit au budget primitif 2013 par un objectif de 100 emplois d'avenir cofinancés pour des projets conduits par des EHPAD (30), des établissements accueillant des personnes handicapées (10), des structures de l'insertion par l'activité économique (10), des communes et communautés de communes (40), 10 emplois étant prévus au sein même des services du Conseil général, notamment dans les collèges et MDD urbaines.

AGIR EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Aider les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et les actions de mobilisation vers l'emploi

Acteurs économiques au service d'un projet social, les SIAE contribuent à la fois au développement économique local et à l'intégration sociale et professionnelle des publics en difficultés. Chaque type de structure représente une étape dans le parcours d'insertion des personnes les plus fragiles.

A ce titre, le Conseil général soutient :

- 26 ateliers et chantiers d'insertion portés par 13 structures proposant 338 postes de travail.
En 2012, 653 personnes ont été accueillies dont 52 % sont bénéficiaires du RSA.
Un effort particulier a été réalisé depuis fin 2011 et en 2012 pour l'offre d'insertion du public féminin en zone rurale avec l'ouverture de deux chantiers sur Bellac et Ambazac.
- Depuis 2009, 78 sorties positives (CDI ou CDD d'une durée supérieure à 6 mois, formation qualifiante) ont été enregistrées.
- 4 associations intermédiaires ayant accueilli environ 632 personnes dont 186 bénéficiaires du RSA.
- 9 entreprises d'insertion et 1 entreprise de travail temporaire d'insertion ont proposé 114 postes de travail en insertion dont 43 occupés par des bénéficiaires du RSA.
- 2 GEIQ (groupement pour l'emploi, l'insertion et la qualification).

ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DANS L'EMPLOI : LES PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Pour renforcer sa politique en faveur de l'insertion professionnelle, le Conseil général a fait le choix de s'appuyer sur le dispositif PLIE pour proposer à certains publics en difficulté un accompagnement personnalisé dans l'emploi. Ce type de dispositif vise une mise en cohérence de l'ensemble des actions d'insertion, de formation ou d'accompagnement socioprofessionnel.

LE PLIE RURAL EN CHIFFRES

360 personnes accompagnées « en file active » dont environ 57 % bénéficiaires du RSA
140 sorties enregistrées en 2012 dont 47 (33,5 %) vers un emploi durable ou une formation qualifiante
49 participants ont effectué des missions dans le cadre de la clause sociale dans les marchés publics le FSE participe au financement de cette démarche à hauteur de **365 000 €**



Chantier d'insertion sur le site de la Borie

DÉVELOPPER LA CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

L'intégration de la clause sociale dans les marchés publics permet de réserver un certain nombre d'heures à des publics en difficulté, engagés dans un parcours d'insertion professionnelle. Cette démarche, inscrite dans l'Agenda 21 du Conseil général, est désormais d'application systématique pour les collectivités qui souhaitent bénéficier de la bonification Agenda 21. Depuis 2009, le Conseil général apporte un appui technique aux maîtres d'ouvrage, aux entreprises attributaires des marchés et aux acteurs de l'insertion.
27 375 heures d'insertion ont été réalisées en 2012, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2011.
 Depuis 2009, 69 000 heures d'insertion ont été effectuées, 115 personnes ont été concernées. Grâce à cette étape, 25 ont bénéficié d'une sortie positive du dispositif (CDI ou CDD d'une durée supérieure à 6 mois)
 28 % des opérations ayant intégré la clause ont été conduites sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général.

SOUTENIR L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

Au delà des investissements publics, le Département réalise ou accompagne des projets qui sont générateurs d'activité économique et d'emplois pour la Haute-Vienne. Ces interventions du Conseil général en faveur du développement et de l'emploi sont essentiellement orientées vers :

- l'appui aux activités artisanales et commerciales dans les territoires ruraux,
- les aides directes et indirectes aux entreprises.

SOUTENIR LES ACTIVITÉS ARTISANALES ET COMMERCIALES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Les activités artisanales, commerciales et de services constituent un maillon essentiel du tissu économique rural du département. Elles apportent une offre de services de proximité indispensable à la population et contribuent à l'offre locale d'emplois. Aussi, le Conseil général a pris une part active depuis 2009 dans la mise en œuvre des démarches collectives territorialisées (DCT) destinées à soutenir l'effort de modernisation-adaptation des activités artisanales et commerciales. Outre un soutien financier aux investissements productifs le Conseil général a mobilisé les animateurs activités emploi pour assurer l'instruction et le suivi des dossiers et a cofinancé les postes des animateurs de l'association interconsulaire.

En tout **260 entreprises ont été aidées** : 142 artisans (55%) et 118 commerçants et prestataires de services (45%). L'investissement moyen aidé s'est élevé à 18 000 € HT. Les aides au développement ont représenté 48 % des opérations accompagnées, les reprises 16 % et les créations 36 %.

CHIFFRES CLÉS 2012

128 600 € engagés dans le cadre des DCT rurales dont :

- 105 100 € de subventions à 104 entreprises
- 23 500 € pour le financement de l'animation
- 36 850 € de subventions accordées pour des investissements destinés à maintenir des services de première nécessité réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes ou des communautés de communes.

AIDER LES ENTREPRISES POUR SOUTENIR L'EMPLOI
 Dans ce but trois leviers sont principalement activés :

Les aides directes aux entreprises

Elles sont ciblées prioritairement sur les activités industrielles pour accompagner le maintien et la création d'emplois. En 2012, les aides du Conseil général ont surtout porté sur l'immobilier industriel et tertiaire,

les aides au financement d'études et d'audits, le soutien aux opérations de reprises d'activités.

CHIFFRES CLÉS 2012

176 600 € d'aides allouées aux entreprises ;
 214 emplois maintenus et 32 créés.

Les aides indirectes

Le Conseil général accompagne financièrement les communes et leurs groupements qui investissent dans l'aménagement de zones d'activités et sur de l'immobilier professionnel afin de faciliter le maintien et le développement des entreprises. En 2012, ces interventions ont plus particulièrement portées sur la requalification de zones d'activités.

CHIFFRES CLÉS 2012

54 200 € d'aides aux collectivités pour l'aménagement, la requalification et l'extension des zones d'activités et leur raccordement au haut-débit.

Développer des partenariats avec des organismes à vocation économique et avec les pôles de compétitivité

Le Conseil général développe des partenariats en particulier avec les chambres consulaires pour travailler sur le renouvellement du tissu économique et relayer auprès des entreprises ses politiques d'insertion par l'activité économique. Dans ce cadre, début 2012, le Conseil général a mis en œuvre deux dispositifs :

- l'un permettant aux artisans, commerçants et agriculteurs de la Haute-Vienne bénéficiaires du RSA socle d'évaluer leur situation économique et sociale, de travailler sur un plan d'actions destiné à améliorer leurs revenus d'activité;
- l'autre en direction des publics suivis dans le dispositif RSA et porteurs d'un projet de création de leur propre activité. Un appui technique personnalisé est mis en place afin de sécuriser leur parcours de création d'entreprise.

L'accompagnement a ainsi été confié à 5 prestataires sur une période de 3 ans : les trois compagnies consulaires, l'Association Solidarité Paysans et BGE pour la sécurisation des parcours de création d'entreprise. Ce sont 155 personnes qui ont bénéficié de ce dispositif au cours de l'année passée.

En 2012 le Conseil général a également confirmé son soutien aux pôles de compétitivité Céramique et Elopsys ainsi qu'à l'association de la technopole ESTER afin de favoriser l'innovation et l'émergence de projets porteurs d'emploi sur des filières d'avenir.

POUR SUIVRE LES AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS ET STRATÉGIQUES POUR L'ÉCONOMIE DÉPARTEMENTALE

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TRÈS HAUT-DÉBIT ET DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE

En tant que membre du Syndicat mixte Dorsal, le Conseil général a cofinancé différentes extensions du réseau « fibre », destinées à raccorder des entreprises isolées ou des zones d'activités. L'année 2012 a été marquée par la finalisation du schéma directeur d'aménagement numé-

rique (SDAN) auquel le Conseil général a participé activement. Il définit à l'échelle régionale la politique d'aménagement numérique à moyen et long terme. Ainsi, la première étape du SDAN (2013-2017) se fixe un objectif de débit minimum jusqu'à l'abonné de 5 Mb/s dont 30% de fibre optique.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, la conversion progressive en téléphonie 3G des 13 points hauts aménagés sous maîtrise d'ouvrage du Département se poursuit progressivement (4 réalisations en 2012).

ZOOM SUR

LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU EUROPÉEN DES LIGNES À GRANDE VITESSE

Le Département de la Haute-Vienne intervient directement dans le programme national de liaisons ferroviaires à grande vitesse :

- Il participe financièrement à l'opération LGV Tours Bordeaux.
- Il participe financièrement aux études d'avant projet de la LGV Poitiers Limoges.
- Il assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement foncier agricole et forestier lié à cette opération.

Il est ainsi un des principaux partenaires et acteurs de cette grande opération d'aménagement fondamentale pour l'avenir du territoire haut-viennois.

En 2012, le Département a poursuivi le versement des subventions à la LGV Sud Europe Atlantique reliant Tours et Bordeaux (800 000 €). La réalisation de cette LGV est la condition pour assurer la liaison avec Paris en moins de 2 H. Cette LGV est actuellement en cours de construction pour une mise en service à l'horizon 2017.

La Haute-Vienne s'était engagée à participer à



hauteur de 750 000 € au financement des études préalables à la déclaration d'utilité publique du projet de LGV conduites par RFF. Celles-ci se sont achevées en fin d'année 2012 permettant ainsi le lancement de l'enquête à la fin du 1^{er} semestre 2013.

Les cofinanceurs ont par ailleurs décidé de réaffecter une partie du montant des subventions des études (25 000 € pour 2013 en ce qui concerne le Département) à un dispositif d'acquisitions foncières agricoles pour des cas d'urgence sociale avérée. Ce dispositif est désormais opérationnel et les premiers dossiers ont été présentés en fin d'année 2012 à la commission chargée de donner un avis au Préfet coordonnateur.

Le Département, maître d'ouvrage de l'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF), a initié en mars 2012 les études préalables nécessaires. Suite à une procédure de marchés publics, les prestataires retenus ont établi un état des lieux des territoires sur une année complète pour les volets fonciers et environnementaux. Ces premiers travaux ont permis la définition de périmètres de commissions d'aménagement foncier cohérents. Les conclusions des études apporteront également une aide à la décision pour ces commissions.

La commission permanente a institué le 10 décembre 2012 dix commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier sur la partie haut-viennoise du tracé. Les différents organismes habilités (communes, Chambre d'agriculture, services fiscaux...) ont ensuite été sollicités dès la fin de l'année 2012 pour désigner ou élire les membres de ces commissions, qui seront ensuite constituées par arrêté de la Présidente du Conseil général après l'ouverture de l'enquête publique pour la DUP du projet de grand ouvrage par RFF.

PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE

L'ENVIRONNEMENT

Propriétaire de plusieurs sites naturels, le Conseil général a à cœur d'y réaliser des actions de protection et de mise en valeur. Les principaux travaux réalisés en 2012 concernent la forêt de Ligoure avec la réalisation d'une passerelle piétonne permettant la liaison avec le site de Châluçet et l'étude préalable à la mise en œuvre d'un sentier d'interprétation.

Le Conseil général œuvre également avec les associations et les collectivités pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, ou pour l'aménagement de nouveaux sites naturels ouverts à la visite.

L'ÉLABORATION D'UN PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX

Dans le domaine des déchets, le Conseil général accompagne l'amélioration de la collecte et du traitement des déchets par ses aides aux projets des collectivités et son soutien au SYDED. En 2012, il a poursuivi l'élaboration du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux : la commission réglementaire d'élaboration du plan s'est réunie à trois reprises et une mission d'assistance technique a été confiée à un prestataire spécialisé pour un montant de 136 000 €. Le plan devrait être approuvé courant 2013.

2012 EN CHIFFRES

70 192 € pour l'élaboration du plan départemental d'élimination des déchets non dangereux.

193 879 € pour les subventions concernant le milieu naturel et le fonds départemental pour l'environnement.

368 230 € destinés aux interventions sur les sites naturels départementaux.

315 000 € de dotation au SYDED.

15 250 € mobilisés pour des actions de prévention et de gestion des déchets.

L'ASSAINISSEMENT

Avec le développement des Services publics d'assainissement non collectifs (SPANC), le Conseil général a recentré ses services sur l'assistance technique aux collectivités pour l'exploitation et le suivi réglementaire de leurs stations d'épuration en intégrant progressivement les plus petites unités.

2012 EN CHIFFRES

Assistance pour le suivi des stations d'épuration :

288 visites « légères », sur **150** stations

122 bilans de pollution, validations de prélèvements et calages débitométriques

ZOOM SUR

L'AGENDA 21 DÉPARTEMENTAL

L'agenda 21 départemental, mis en œuvre dès juin 2008, s'est poursuivi en 2012 avec le renforcement de certaines actions et le lancement de nouvelles démarches :

- la réalisation d'aires de covoiturage (A20 : la Crouzille et Boisseuil, RD 699 Champagnac-la-rivière et RD 941 les Séguines),
- la poursuite de recensement des espèces remarquables et invasives sur le réseau routier départemental sur le sud de la Haute-Vienne,
- l'opération « tri et prévention des déchets » dans les collèges ruraux du département,
- la mise en place d'une « restauration collective responsable » dans les collèges,
- la réalisation d'une démarche de sensibilisation aux économies d'énergie des élèves et du personnel de deux collèges (Firmin Roz à Limoges et Pierre Desproges à Châlus).

VIDANGE DE L'ÉTANG DE LA POUGE, CLASSÉ NATURA 2000 ET TRAVAUX D'ABAISSEMENT DU NIVEAU DE L'ÉTANG

La vidange quinquennale de l'étang de la Pougé, situé sur les communes de Saint-Auvent, Saint-Cyr et Saint-Laurent-sur-Gorre, a commencé le 1^{er} octobre. Les vidanges régulières de cet étang contribuent à améliorer la qualité de l'eau, permettent de contrôler le barrage, et de réaliser les travaux nécessaires.

Pendant la période d'assec 2012, l'évacuateur de crue a été abaissé pour que l'étang retrouve sa cote historique et que la végétation remarquable des zones humides et des berges d'étang se développe.





L'AGRICULTURE ET L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

L'agriculture n'est pas épargnée par la crise économique et les productions agricoles dominantes (bovins et ovins viande) sont confrontées à des difficultés croissantes ; les installations agricoles s'orientent donc plus fréquemment vers des productions diversifiantes associées, tel que le maraîchage.

AGRICULTURE

L'activité de l'année 2012 dans ce domaine a été conduite selon les axes d'intervention orientés depuis 2009 vers plus de durabilité : qualité des produits, développement des circuits courts, encouragement de l'agriculture biologique, contribution à la protection de l'environnement... Le Conseil général a ainsi accordé des soutiens financiers aux exploitants et aux organismes agricoles, dans le cadre des dispositifs en place, en particulier l'aide à l'installation des jeunes, l'aide aux CUMA, les aides aux investissements sur les exploitations.

La prise en compte des agriculteurs en difficulté a par ailleurs connu une évolution, avec la mise en place d'un accompagnement des bénéficiaires du RSA, confié à la Chambre départementale d'agriculture et à Solidarité paysans limousin.

AMÉNAGEMENT FONCIER

L'année 2012 a été consacrée aux procédures de révision des réglementations des boisements engagées en 2011 pour 18 communes et à la finalisation de la réglementation intercommunale des Portes de Vassivière qui sera adoptée en 2013. Les études de géomètre de l'aménagement foncier agricole et forestier liées à la mise à 2x2 voies de la RN 141 se sont par ailleurs poursuivies. Enfin, le Conseil général a subventionné 36 dossiers d'échanges amiables de parcelles.



2012 EN CHIFFRES

1 297 636 € consacrés à l'agriculture et à l'aménagement foncier.

255 600 € d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs pour 60 dossiers aidés (installations opérées en 2011 et 2012).

50 050 € d'aides à l'investissement sur les exploitations agricoles pour 24 projets.

174 383 € pour les achats en CUMA (dont 2 projets de bâtiments).

36 584 € ont été consacrés à l'appui technique aux élevages laitiers.

264 365 € ont été alloués au fonctionnement des organismes et aux manifestations à caractère agricole.

410 000 € ont été réservés aux actions à caractère sanitaire (laboratoire départemental d'analyses et coopérative d'action sanitaire agricole).

39 350 € ont été utilisés au soutien des agriculteurs en difficulté auxquels s'ajoute la contribution technique au fonctionnement de la cellule SESA (soutien économique et social des agriculteurs) constituée pour la détection précoce des difficultés.

67 304 € ont été mobilisés au titre de l'aménagement foncier.

42 contributions à l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme.

RENFORCER LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE

Service du Conseil général, le laboratoire départemental d'analyses et de recherche, constitue un outil d'intérêt général essentiel dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire, et de l'environnement.

Après un accroissement de l'activité du laboratoire lié aux diverses crises sanitaires et épidémiologiques, celle-ci s'est stabilisée en 2012. Le rapprochement en cours avec le laboratoire de la ville de Limoges s'est concrétisé par la mise en place d'une cellule commune de prélèvements dotée de moyens partagés.

2012 EN CHIFFRES

Budget de fonctionnement : **3 M€**
Budget d'investissement : **61 000 €**

LE LOGEMENT

Créés en 2004, les programmes territoriaux de l'habitat (PTH) permettent à chaque territoire rural de Haute-Vienne d'établir un programme d'actions financé par le Département dans le domaine de l'habitat et du logement. Ces aides vont aussi bien au logement public qu'au logement privé.

En 2012, l'Assemblée départementale a validé le principe de mise en place de PTH de 3^{ème} génération qui ciblent plus particulièrement :

- l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées ;
- l'amélioration des performances énergétiques des logements.

Un contrat a été signé en juin 2012 avec l'Etat, l'ANAH et de nombreux partenaires, afin de faciliter le repérage, par les équipes départementales (travailleurs sociaux, référents gérontologiques), des personnes en situation de précarité énergétique.

L'année 2012 a également été marquée par le financement des premières opérations de construction de logements adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées en zone rurale. Deux opérations ont été engagées sur les communes de La Jonchère-Saint-Maurice et Saint-Pardoux.

2012 EN CHIFFRES

525 000 € apportés en garanties d'emprunts pour la construction de 12 logements locatifs sociaux.

791 000 € de dotation aux organismes départementaux oeuvrant dans le domaine du logement.

393 000 € de crédits engagés dans le cadre des programmes territoriaux de l'habitat (PTH) et des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI).

14 000 € pour la réhabilitation de logements sociaux sur Limoges.



Première réalisation de logements adaptés aux personnes âgées en zone rurale

L'URBANISME

Le Département a apporté sa contribution en 2012 aux 42 communes qui l'ont sollicité dans le cadre de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leur document d'urbanisme.

L'ÉNERGIE

L'action du Département dans ce domaine vise à la fois les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Elle se traduit par la participation au Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) et par un programme d'aide aux études et aux travaux conduits par les communes ou leurs groupements.

2012 EN CHIFFRES

1,5 M € de dotation au Syndicat, Energies Haute-Vienne. Par ailleurs, Le SEHV a sollicité l'accompagnement financier du Conseil général pour la mise en œuvre d'un programme de rénovation énergétique de l'éclairage public qui sera conduit par le Syndicat auprès des communes sur la période 2012-2015. Une participation à hauteur de **418 000 €** (10% des dépenses HT) à ce programme a été votée.

152 540 € d'aide financière pour l'installation d'une chaufferie bois communale avec réseau de chaleur.

PARTICIPER ACTIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT COHÉRENT DU TERRITOIRE ET À SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Conseil général conduit chaque année une politique volontariste d'aide aux investissements des communes et de leurs groupements, qui lui permet de développer les services à la population et de soutenir l'activité économique et l'emploi sur le territoire de la Haute-Vienne, notamment dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

Cet engagement se traduit par l'attribution de subventions à ces collectivités, au travers de quatre dispositifs d'intervention :

- les contrats territoriaux départementaux (CTD) ;
- les contrats départementaux de développement intercommunal (CDDI) ;
- le contrat d'agglomération ;
- les programmes départementaux (eau potable, etc.).



LES CONTRATS TERRITORIAUX DÉPARTEMENTAUX (CTD)

En 2012, le Conseil général a consacré **7,655 M€** à ce dispositif.

Les CTD permettent de financer les équipements publics des communes rurales et de leurs groupements dans différents domaines (assainissement, voirie, bâtiments communaux, équipements sportifs ou culturels, aménagement des centres-bourgs, etc.).

Les aides attribuées dans le cadre de ce dispositif sont réparties par des commissions territorialisées associant les maires, les présidents d'intercommunalités et les conseillers généraux. Elles se réunissent deux fois par an pour arrêter la programmation des subventions. Les politiques départementales sont ainsi mises en œuvre en toute transparence, au plus près du terrain.



Travaux sur le pont de Bussière-Galant

LES CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL (CDDI)

Les CDDI sont spécifiquement destinés aux communautés de communes. Ils permettent d'accompagner la réalisation des projets structurants pour le territoire intercommunal, ainsi que les opérations courantes relevant du domaine de compétence des communautés de communes. Ce dispositif a été mis en place pour une période de 3 ans (années 2011 à 2013). Il est doté de **12,5 M€**, ce qui correspond à une enveloppe annuelle de 4,167 M€.

La Présidente du Conseil général a signé 2 nouveaux contrats de ce type en 2012, ainsi que 11 avenants aux contrats signés précédemment.

LE CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2008 - 2013

Ce dispositif permet de financer les projets structurants réalisés sur le territoire de l'agglomération de Limoges. La participation globale du Conseil général s'élève à **17,3 M€** pour les 6 années couvertes par le contrat.

En 2012, les opérations accompagnées concernent : la restructuration du parc des sports de Beaublanc, la voie de liaison nord, les travaux de voirie et d'assainissement réalisés sur le territoire des communes membres, la restauration de berges de cours d'eau.

LES AUTRES PROGRAMMES DÉPARTEMENTAUX

Des aides directes d'un montant global d'environ 2,313 M€ ont également été attribuées en 2012 au titre des autres programmes départementaux. Les équipements subventionnés ici portent essentiellement sur des projets d'alimentation en eau potable.

Programmes	Subventions 2012
Alimentation en eau potable	1 776 553 €
Zones artisanales	54 229 €
Espaces naturels (valorisation, randonnée)	6 520 €
Maîtrise de l'énergie	207 040 €
Logements communaux (PTH)	28 340 €
Autres (intempéries, numérisation du cadastre)	17 230 €
Amendes de police (crédits d'Etat)	223 040 €
Total	2 312 952 €

2012 EN CHIFFRES

607 demandes de subventions présentées par les communes et leurs groupements ont été satisfaites au titre des différents programmes d'aides du Conseil général (hors contrat d'agglomération).

Le Département a ainsi retenu :

- **132 projets concernant l'eau**, l'assainissement et la protection de l'environnement,
- **31 dossiers** ayant trait à la sauvegarde du patrimoine,
- **236 opérations** de voirie et **d'aménagement** de l'espace,
- **34 projets** d'aménagement d'équipements **socio-culturels, sportifs et de loisirs**,
- **174 dossiers** portant sur les **bâtiments** communaux et autres interventions.

ZOOM SUR

L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE (ATEC)

Suite au constat de la réduction des moyens de l'Etat consacrés à l'ingénierie publique et à l'insuffisance de l'offre privée vis-à-vis des communes disposant de services techniques peu étoffés, l'Assemblée départementale a validé en octobre 2011 le principe de la création de l'ATEC, sous la forme d'établissement public administratif.

Le Conseil général s'est engagé à apporter une contribution statutaire annuelle au budget de l'agence pour couvrir ses frais de fonctionnement. En 2012, l'année de sa création, cette contribution s'est élevée à 220 000 €.

Une dotation d'investissement de 50 000 € a également été versée à cette structure pour faire face aux dépenses liées à l'achat du matériel technique et des véhicules.

Sont membres de l'Agence le Département, les communes et les EPCI du Département qui y adhèrent. L'ATEC compte 4 fonctionnaires du Conseil général qui ont été mis à disposition auprès de ce nouvel établissement public (dont le Directeur), 4 chargés d'études et d'opérations, 3 techniciens et 1 secrétaire comptable.

L'agence a pour vocation d'entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisation en matière d'assistance d'ordre technique, juridique ou financier et apporte une assistance en matière d'ingénierie publique dans les domaines de la voirie et des infrastructures, des bâtiments et des espaces publics, ainsi que de l'informatique. Elle peut également dispenser des prestations d'assistance, de conseils et d'ingénierie allant de la maîtrise d'ouvrage, à la conduite d'opération, à la maîtrise d'œuvre et au mandat de maîtrise d'ouvrage auprès de ses membres qui en feront la demande.

Un premier bilan après 6 mois de fonctionnement indique que l'ATEC a enregistré 50 commandes depuis le 1^{er} septembre 2012 provenant de 31 communes et 4 communautés de communes.

Une grande partie des demandes concernent des aménagements routiers (opérations de sécurité en et hors agglomération, de centres bourgs, construction ou renforcement de voies communales et chemins ruraux). L'ATEC est sollicitée, mais plus marginalement, pour des projets d'ouvrages d'art, de lotissements et zones d'activité, de réseaux d'eaux pluviales, ou pour des conseils d'ordre administratif. Des dossiers d'étude de faisabilité et d'AMO simples sont également en cours.

Les dossiers enregistrés représentent un montant total d'opérations hors taxes de plus de 5 600 000 €.

Les collèges et les bâtiments départementaux



GARANTIR AUX COLLÉGIENS HAUTS-VIENNOIS DES CONDITIONS PROPICES À LEUR RÉUSSITE SCOLAIRE

Parce que la réussite scolaire est essentielle pour que les jeunes bâtissent leur futur, le Département a choisi d'accompagner les collégiens dans leur scolarité tout en soutenant des projets et partenariats éducatifs. Il soutient également les familles des élèves les plus en difficultés.

2012 EN CHIFFRES

La Haute-Vienne compte **34 collèges publics** qui accueillent **14 222 élèves**, dont 11 465 demi-pensionnaires et 122 internes ; et **4 établissements privés**.

- parmi les établissements publics, **28** n'accueillent que des collégiens, **2** sont des cités mixtes à compétence départementale et **4** à compétence régionale.
- **20** sont situés hors de l'Agglomération
- **6** collèges publics disposent d'un internat
- **7** établissements possèdent une **SEGPA** (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) accueillant un peu plus de 400 élèves.

FINANCER LE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES

La **dotations de fonctionnement** des collèges incombe au Département et permet aux établissements de financer leurs dépenses d'équipement et de fonctionnement. **Pour 2012, elle s'est élevée à 4,4 M€** dont : 3,55 M€ pour les collèges publics (+ 2% par rapport à la dotation 2011), 687 000 € pour les collèges privés (+ 2% par rapport à la dotation 2011), 138 000 € pour la

participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes sous gestion départementale.

Des dotations complémentaires sont destinées à assurer des interventions courantes dans les bâtiments et les demi-pensions, entretenir les logements de fonction, acheter du petit matériel, payer la part départementale sur les contrats aidés, financer les analyses alimentaires, etc. **Pour 2012, ces crédits représentaient près de 377 000 €.**

Les aides aux équipements non pédagogiques permettent d'améliorer le fonctionnement quotidien. Les biens achetés demeurent propriété du Conseil général qui les met à disposition des établissements. 417 350 € ont été réservés en 2012.

Par ailleurs, **le Département assure la gestion des agents techniciens, ouvriers et de services** en fonction dans les collèges et qui œuvrent quotidiennement au confort des usagers en entretenant les bâtiments et en assurant la restauration du personnel et des élèves. Il est le seul gestionnaire du recrutement de ces personnels, ainsi que des suppléances et des remplacements des titulaires momentanément absents. Il prend en charge intégralement la rémunération de ces agents.

Au 25 juin 2012 les agents TOS représentaient **306 emplois budgétaires** dont 13 dans les cinq EMOP (équipes mobiles d'ouvriers professionnels).

Le Conseil général assure aussi la part employeur de **17 contrats aidés** sur des fonctions TOS, représentant environ 60 000 € par an.

INVESTIR DANS LES COLLÈGES

Le Département détermine chaque année une programmation de travaux d'entretien courant, de rénovation, ainsi que de restructuration dans les collèges.

Les travaux d'aménagement : pour l'année 2012, un programme de maintenance, d'aménagement et de grosses réparations d'un montant de **5,09 M€** a été adopté.

Les opérations de restructuration : 1,2 M€ pour 2012, qui ont servi principalement à poursuivre les études pour l'agrandissement de la demi-pension des collèges de Châteauponsac et Couzeix et des travaux d'aménagement des collèges de Nexon et de Saint-Sulpice-Laurière.

Les opérations de maintenance lourde : ce sont essentiellement des travaux sur les menuiseries extérieures, les façades, les toitures, les réseaux et installations de chauffage. **2 M€** y ont été consacrés en 2012.

ZOOM SUR

LA RÉHABILITATION DES FAÇADES DU COLLÈGE D'AIXE-SUR-VIENNE

Conformément au plan d'actions de l'Agenda 21 établi par le Conseil général, le projet a consisté à reprendre intégralement les façades existantes des bâtiments d'enseignement et des bâtiments logements, par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur avec un bardage composite et le remplacement de l'ensemble des menuiseries, redonnant ainsi une nouvelle image de l'établissement.

Cette opération d'un montant de 1 800 000 € s'est déroulée en site occupé durant toute l'année 2012.



Collège d'Aixe-sur-Vienne

AMÉLIORER LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire doit s'affirmer comme un facteur de santé et d'équité sociale. Elle est de la compétence du Conseil général depuis 2004.

Dans ce cadre, **les agents de restauration sont de mieux en mieux formés, notamment aux normes HACCP** ce qui participe à l'amélioration et à la sécurisation de la restauration collective.

AIDER LES FAMILLES DES COLLÉGIENS

Plusieurs dispositifs permettent de soutenir les familles des collégiens en difficulté financière :

- une **bourse d'aide à l'internat** (73 élèves en ont bénéficié en 2011-2012 sur 108 internes. 15 000 € réservés pour 2012) ;
- un **fonds social départemental** pour aider les élèves issus de familles en difficulté sociale à assurer les frais liés à la scolarité (102 000 € réservés pour 2012) ;
- un **second jeu de livres pour les élèves de 6^{ème}** qui permet ainsi d'alléger les cartables en ne transportant que le minimum de matériel scolaire pour la journée de classe (depuis sa mise en place, 6 182 manuels ont été acquis par 36 établissements du département, 10 000 € ont été prévus pour 2012)

LA FORMATION DES CUISINIERS À LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE DES REPAS

La loi de Modernisation de l'Agriculture rend obligatoire l'application de recommandations nutritionnelles pour la restauration collective. Pour la restauration scolaire, ces règles sont précisées dans les décrets et arrêté du 30 septembre 2011 :

- veiller à la diversité de la structure du repas qui doit être composé d'une succession de 4 ou 5 plats,
- assurer la distribution d'un produit laitier à chaque repas,
- garantir une variété suffisante pour favoriser les apports en fibres et en fer dont les enfants ont besoin,
- limiter la fréquence des plats trop gras et trop sucrés,
- adapter les tailles des portions à l'âge de l'enfant,
- favoriser l'emploi de produits de saison dont la présence dans le menu doit être indiquée.

L'ensemble des cuisiniers du Conseil général intervenant dans les collèges a bénéficié de 5 jours de formation en 2012 pour connaître et appliquer dans leur restauration ces recommandations.



Rentrée 2012 : mise en place des tarifs sociaux de restauration

ZOOM SUR

MISE EN PLACE DE TARIFS SOCIAUX DE RESTAURATION

L'Assemblée départementale a mis en place à la rentrée 2012 deux tarifs sociaux de restauration à destination des collégiens demi-

pensionnaires haut-viennois. Ils ont pour objectif d'aider les familles en difficulté et de favoriser l'accès et l'assiduité à la demi-pension (ils s'appliquent uniquement aux forfaits 4 et 5 jours).

Ces tarifs ont été établis selon le quotient familial des familles (qui inclut les prestations familiales dans les revenus) :

- QF inférieur ou égal à 519 € : tarif social à 1,50 € par repas,
- QF strictement supérieur à 519 € et inférieur ou égal à 769 € : tarif social à 2 € par repas,
- QF strictement supérieur à 769 € : application du tarif de base fixé par délibération du Conseil général.

Au premier trimestre de l'année scolaire 2012 – 2013 (septembre-décembre 2012), 1 339 élèves ont bénéficié d'un tarif à 1,50 € et 1 808 d'un tarif social à 2 €.

Ce dispositif a engendré un coût de plus de 200 000 € pour le Département sur cette période.

SOUTIEN À LA SCOLARITÉ

Malgré un contexte financier toujours difficile, le Conseil général a maintenu en 2012 ses actions de soutien à la scolarité des collégiens haut-viennois :

- **le transport des élèves pour l'EPS** (prise en charge des frais de transport des collégiens dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive. 35 000 € réservés en 2012) et le soutien au sport scolaire (partenariat avec l'UNSS de 7 500 € pour 2012) ;
- **l'aide financière aux sorties scolaires** avec nuitées et des déplacements sur les sites départementaux (sans nuitée) (37 sorties financées en 2011-2012. 37 000 € en 2012) ;
- **le soutien aux TICE** - technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (achats d'ordinateurs fixes et portables, de périphériques, de tableaux numériques interactifs, vidéoprojecteurs (250 000 € en 2012) ;

- **sensibiliser au commerce équitable** (partenariat de 3 800 € avec « Artisans du monde » qui mène des actions pédagogiques sur la sensibilisation au commerce équitable, aux inégalités nord/sud, aux divergences entre le commerce conventionnel et le commerce équitable) ;
- éduquer au goût et aux produits de qualité en favorisant **l'achat de viande limousine certifiée et de produits issus de l'agriculture biologique** (en 2011-2012, 24 établissements ont été concernés par l'achat de viande limousine certifiée et 13 par l'achat de produits biologiques ; 60 000 € pour 2012). A noter que ce dispositif a été étendu à la rentrée 2012 (élargissement des denrées éligibles, ouverture aux produits sous signe officiel de qualité, priorise l'offre locale) ;
- **sensibiliser au tri des déchets** (partenariat avec le Syded et équipement des 20 collèges ruraux de corbeilles, bacs de collecte et composteurs) ;

CONSTITUTION DE GROUPEMENTS D'ACHATS

Le Conseil général et 28 des 30 collèges sous gestion départementale ont constitué un groupement de commandes pour l'achat des produits d'entretien. Celui-ci a été signé fin 2012. Le marché passé au nom du groupement sera conclu en 2013 et les premières commandes pourront intervenir dans le courant de l'année.

L'intérêt des groupements est de générer des économies d'échelle en raison des quantités commandées et de mutualiser **les moyens** mis en place dans le cadre de l'attribution d'un marché public. Cette collaboration représente également une sécurité juridique pour les collèges.



La citoyenneté - Le tourisme

AGIR EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Département met en œuvre une politique volontariste en faveur de la jeunesse et de la vie associative, visant à soutenir les associations et structures d'éducation populaire, œuvrer pour l'autonomie et la mobilité des jeunes, leur faciliter l'accès aux loisirs et accompagner leur réussite éducative.

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES D'ÉDUCATION POPULAIRE

La mission d'appui technique aux associations apporte un conseil et une orientation aux associations et porteurs de projets associatifs. Une plateforme répertoriant les différentes associations du département est également à la disposition des personnes désireuses d'identifier l'offre d'activités associatives en Haute-Vienne et des associations souhaitant faire connaître leur structure. Afin d'accompagner les bénévoles dans leurs fonctions de dirigeants, le Conseil général soutient des fédérations associatives (Ligue de l'enseignement – F.O.L87 et Comité départemental olympique et sportif) pour proposer des formations territorialisées.

En 2012, 14 sessions de formation ont été organisées par la Ligue de l'enseignement et 4 réunions d'information territorialisées ont été mises en œuvre par le Comité départemental olympique et sportif.

Parce qu'elles mènent des actions en faveur des loisirs des jeunes et des vacances dans une démarche d'éducation populaire, les structures d'animation de quartier, les centres sociaux et la Ligue de l'enseignement sont également soutenus par le Département.

2012 EN CHIFFRES

133 182 € accordés aux structures d'animation de quartier et centres sociaux
124 590 € pour le soutien aux associations du domaine éducatif dont **115 280 €** destinés à la Ligue de l'enseignement et **7 500 €** au service départemental UNSS

FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA MOBILITÉ DES JEUNES

Trois dispositifs spécifiques permettent d'accompagner les jeunes dans leur parcours :

- **l'aide aux formations BAFA / BAFD** : 70 jeunes ont pu en bénéficier en 2012 pour une dépense de 10 710 €.
- **l'aide au permis de conduire** : 466 aides ont été accordées en 2012 pour un montant de 99 975 €.
- **l'aide à la mobilité internationale** : 41 étudiants en ont bénéficié en 2012 pour un montant de 25 375 €.

FACILITER L'ACCÈS AUX LOISIRS DES JEUNES

Plusieurs dispositifs départementaux y contribuent :

- **soutien aux accueils de loisirs communaux, intercommunaux ou associatifs** destinés aux jeunes de 3 à 17 ans en dehors du temps scolaire et/ou pendant les vacances : 55 structures ont bénéficié d'une subvention en 2012 à hauteur de 165 000 €.
- **aide aux familles dont les enfants partent en séjour de vacances à Meschers** : en 2012, la participation financière du Département s'est élevée à 34 925 € et a permis d'aider le financement du séjour de 114 enfants.
- **attribution du Shake@do.87**, un chéquier de 40 € destiné aux collégiens haut-viennois scolarisés en classe de troisième et utilisable dans un réseau de 260 structures culturelles ou sportives en Haute-Vienne. Plus de 63 % des élèves concernés ont commandé leur chéquier (2 436 demandes) durant la première campagne qui s'est déroulée au cours de l'année 2012. Près de 70 % d'entre eux l'ont utilisé, ce qui a représenté un coût de 105 654 € pour le Département.



ACCOMPAGNER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Quatre dispositifs départementaux permettent de favoriser la réussite éducative :

- **l'accompagnement scolaire** : 36 structures, dont 22 hors Limoges, ont été soutenues pour l'année scolaire 2011 – 2012 afin de proposer des activités dans le cadre d'ateliers périscolaires. 116 110 € y ont été consacrés en 2012.
- **l'aide à l'internat des collèges** : sur 108 internes, 73 élèves ont bénéficié de cette aide en 2012 (soit près de 68 % de l'effectif), pour un montant de 20 963 €.
- **l'aide aux sorties scolaires avec ou sans nuitée pour les écoles maternelles et primaires** a représenté une dépense de 15 797 € en 2012 et a permis de financer 75 sorties.
- **le fonds social départemental des collèges** : en complément des autres dispositifs existants, il a permis de contribuer au financement de voyages scolaires ou d'achats d'équipements nécessaires à la scolarité pour les élèves de familles en situation de précarité sociale, et au financement d'une partie des frais de demi-pension jusqu'à la mise en place des tarifs sociaux de restauration au 1^{er} septembre 2012. Sur l'année scolaire 2011-2012, 75 768 € y ont été consacrés.

UN ACCES FACILITE A LA CULTURE ET AU SPORT

VALORISER LA CULTURE, LE SPORT ET LE TOURISME

Depuis de nombreuses années, le Département s'implique fortement pour la culture, le sport et le tourisme qui contribuent à la vitalité des territoires de la Haute-Vienne et à la qualité de vie de leurs habitants.

FACILITER L'ACCÈS À LA CULTURE

Pour un accès facilité de tous les habitants de la Haute-Vienne à la culture, le Conseil général accompagne dans tous les secteurs (arts plastiques, musique, danse, théâtre, ...), les structures de diffusion, le développement de l'offre artistique et, en milieu rural, la diffusion du spectacle vivant. Son intervention est complétée par l'action de ses établissements culturels (Archives départementales, Bibliothèque départementale de prêt, Musée départemental d'art contemporain de Rochechouart, Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane). Le Département programme enfin des manifestations culturelles à l'Espace Noriac et sur le site de Châluçet – Ligoure et il organise l'événementiel « La Culture au grand jour ».



Musée départemental d'art contemporain de Rochechouart

2012 EN CHIFFRES ET EN ACTIONS

195 manifestations, compagnies ou organismes culturels aidés.

872 611 € consacrés à l'animation et à la diffusion culturelle.

225 352 € affectés à l'enseignement musical public et associatif.

12 815 nouveaux documents acquis par la BDP et **151 364** documents prêtés aux bibliothèques de son réseau.

1 236 lecteurs inscrits, **16 000** documents communiqués lors de **4 800** séances de travail en salle de lecture des Archives départementales ; reprise progressive des autres activités du service après l'achèvement du traitement du sinistre survenu en 2009 (**442** scolaires accueillis par le service éducatif, **300 ml** d'archives collectées et **105 ml** d'archives classées) ; élaboration du programme de l'opération de rénovation – extension du bâtiment

13 000 visiteurs (dont 3 800 scolaires) accueillis au Musée de Rochechouart ; **12** œuvres de 7 artistes acquises pour un montant de **78 400 €** ; présentation de quatre expositions thématiques mettant en valeur la création contemporaine et les enjeux du paysage, ainsi que le Fonds Raoul Hausmann.

51 compagnies et artistes reçus à l'Espace Noriac. **40** manifestations organisées lors de « La Culture au grand jour ».

429 749 € dédiés à des opérations de sauvegarde et de valorisation du patrimoine public et privé.

739 329 € consacrés aux équipements culturels publics des territoires, et **1 666 995 €** mobilisés pour le fonctionnement et l'investissement des établissements et sites départementaux à vocation culturelle.

ZOOM SUR

LANOUEVELLE CAMPAGNE DE CRISTALLISATION À CHALUCET HAUT



En 2012 a été lancée une nouvelle opération du vaste programme de sauvegarde et de mise en valeur du Château de Chalucet portant sur l'intérieur du Château Haut avec les fouilles et la cristallisation de la cour d'entrée.

Ces travaux pourront permettre à terme l'accès du public à l'intérieur du monument.

Le montant de cette opération est évalué à 1,3 M € HT avec une participation de la DRAC (47,6%), de l'Europe (20%) et de la Région (12,4%).

L'ensemble des travaux de cette tranche devrait être achevé fin 2013.

SOUTENIR LA PRATIQUE SPORTIVE

Le Conseil général est engagé pleinement dans une politique volontariste de promotion et de développement des pratiques sportives et de loisirs pour tous. Il soutient la pratique sportive et les bénévoles qui l'organisent sur l'ensemble du territoire départemental, par le biais des clubs et comités sportifs agréés et affiliés à des fédérations. Ces associations constituent un vecteur important de transmission de valeurs éthiques et éducatives. Il accompagne aussi l'animation et les loisirs sportifs ainsi que l'organisation d'événements d'ampleur nationale ou internationale. Il valorise enfin l'engagement des bénévoles associatifs.



2012 EN CHIFFRES ET EN ACTIONS

97 936 licenciés, **1 351** clubs, **70** disciplines recensés en Haute-Vienne

339 associations sportives subventionnées par le Département

1,028 M€ consacrés au soutien des clubs sportifs, des athlètes de haut niveau, des comités départementaux et de l'engagement bénévole

72 410 € mobilisés pour aider **54** manifestations et tournois sportifs nationaux ou internationaux

3,57 M€ réservés au financement de **19** équipements sportifs communaux et intercommunaux

289 000 € affectés à CHEOPS 87

PROMOUVOIR LE TOURISME

Dans le cadre du schéma départemental de développement touristique, le Conseil général accompagne financièrement les investissements touristiques (hôtels, campings, gîtes ruraux, chambres d'hôtes,...). Il soutient également les organismes départementaux et locaux chargés de l'accueil et de la promotion touristique, en particulier Haute-Vienne Tourisme. Il contribue enfin au développement de l'offre de loisirs touristiques à travers la gestion du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), la gestion et la mise en valeur de sites culturels et naturels et la constitution du réseau départemental des « Routes de la porcelaine de Limoges en Haute-Vienne ».



2012 EN CHIFFRES ET EN ACTIONS :

2 340 km de sentiers inscrits au PDIPR, correspondant à **172** circuits répartis sur 92 communes,

31 bureaux permanents d'information touristique,

94 000 € consacrés au soutien des investissements touristiques publics et privés,

807 000 € mobilisés pour les organismes touristiques.

Les déplacements

SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ

La gestion du domaine public routier départemental est l'une des compétences obligatoires des Conseils généraux. Pour la Haute-Vienne, ce sont près de 4 000 km de routes, 900 ouvrages d'art et 6 200 m² de murs de soutènement dont le Département doit assurer la pérennité et l'amélioration.



VEILLER À L'ENTRETIEN RÉGULIER DU PATRIMOINE ROUTIER ET À SON AMÉLIORATION

Les routes se détériorent au fil du temps du fait de la circulation, notamment de celle des camions, mais aussi des phénomènes météorologiques (voir le zoom sur les barrières de dégel). Chaque année, ce sont environ 400 km de routes qui sont traitées au minimum par une nouvelle couche de roulement, mais aussi par l'amélioration de la signalisation et des équipements de sécurité et le confortement des ouvrages d'art. Des travaux plus importants de renforcement de la structure des chaussées peuvent être décidés au cas par cas. En 2012, ce sont 12,3 millions d'euros qui ont été votés par l'Assemblée départementale pour ces travaux de grosses réparations du réseau routier. Ces routes nécessitent également un entretien courant régulier (fauchage des accotements, élagage des plantations, curage des fossés, viabilité hivernale, ...) pour un montant de 1,7 millions de crédits de fonctionnement en 2012.

Au-delà du maintien d'un bon niveau de service, une part importante du budget voirie (2,5 millions en 2012) est consacrée à l'amélioration du réseau : élargissement de routes, aménagements de carrefours et plus exceptionnellement routes entièrement nouvelles. C'est dans ce programme d'améliorations que le Département a engagé la création d'aires de covoiturage.

DÉVELOPPER LES AIRES DE COVOITURAGE EN HAUTE-VIENNE

Le développement du covoiturage, objectif fort de l'agenda 21 départemental, passe nécessairement par la mise à disposition d'aires spécifiques permettant le stationnement des véhicules en toute sécurité.

Ainsi, l'année 2012 a vu la réalisation d'une première aire de covoiturage à proximité de l'échangeur 26 de l'autoroute A20 sur le territoire de la commune de Saint-Sylvestre. Située au droit du carrefour entre les routes départementales n°5 et n° 220, elle offre une vingtaine de places de stationnement.

Un schéma directeur validé en Commission permanente du 12 mars 2012 préfigure la localisation de 20 aménagements dont la réalisation sera poursuivie dans les trois années à venir pour un montant annuel de 150 000 €.

Il s'appuie sur un certain nombre de parkings existants sur des espaces publics communaux (20 projets) ou en bordure du réseau routier départemental ainsi que sur des nouvelles aires à créer dites « en site propre » (10 projets).

Leurs localisations tiennent compte de plusieurs paramètres :

- la proximité immédiate d'un axe routier majeur,
- une densité de population importante sur le secteur concerné,
- le nombre de véhicules stationnés dans le cas d'une aire « sauvage »,
- la desserte éventuelle par une ligne de transport.

Le Conseil général maintient sa volonté d'investir dans son réseau routier : démarrage des travaux de la déviation de Mézières-sur-Issoire et lancement de nombreuses études préalables concernant des projets ambitieux à moyen et long terme (liaison RN 21 – RD 20, liaison Saint-Yrieix – A20, déviations de Feytiat et Panazol, aménagement de la RD 704).



ZOOM SUR

LA NÉCESSITÉ DES BARRIÈRES DE DÉGEL

Lors d'hivers exceptionnellement froids, suivant l'épaisseur plus ou moins importante des structures de chaussées, la profondeur du gel peut atteindre le sol naturel. Lors du dégel, c'est la plaque de sol naturel située juste sous la base de la structure de chaussée qui dégèle en dernier. Elle empêche l'eau des couches supérieures dégelées de s'évacuer.



Les matériaux de la chaussée sont décompactés et pris en sandwich entre les roues des véhicules et le sol gelé.

La chaussée n'a alors plus la « portance » lui permettant de supporter la circulation des poids-lourds. C'est la raison pour laquelle le gestionnaire du réseau routier peut décider la mise en place de « barrières de dégel » : certaines routes sont interdites de circulation aux poids lourds de plus de 12 tonnes, voire de plus de 7,5 tonnes jusqu'à ce que ces routes aient retrouvé une portance minimale.

L'hiver 2011/2012 a connu une période exceptionnelle au mois de février : les chaussées ont gelé jusqu'à 50 cm de profondeur. Ainsi, décision a été prise d'activer les barrières de dégel le vendredi 17 février. Un suivi rigoureux et journalier des déformations de chaussées « référentes » a permis de limiter au strict nécessaire cette contrainte, ayant de grosses conséquences économiques, les barrières ont été levées à l'ouest de l'A20 dès le 22 février à 8h et à l'est de cet axe le 24 février à 8h.

Les barrières de dégel ont ainsi montré leur efficacité : les dégâts d'hiver n'ont pas excédé ceux attendus lors d'un hiver ordinaire. Les services du Département ont d'ores et déjà tiré les leçons de cette expérience afin de diminuer encore les contraintes imposées à l'économie locale lors d'un prochain épisode de grand froid prolongé en simplifiant les systèmes de dérogation et en introduisant des tronçons libres de courte distance quand ils permettent de desservir des activités économiques à proximité immédiate du réseau principal libre.

ORGANISER DES TRANSPORTS COLLECTIFS ADAPTÉS

Le Département a en charge l'organisation des transports routiers non urbains de voyageurs, des services de transport à la demande et des transports scolaires (hors périmètre de transport urbain de la communauté d'agglomération de Limoges Métropole). Cette compétence se traduit en Haute-Vienne par un budget de 19,4 M€ en 2012.

Le Département définit la politique de transport, puis choisit après appel d'offres les sociétés exploitantes qui mettront en œuvre les services, ou bien les confie à la Régie Départementale des Transports de la Haute-Vienne (RDTHV).

Pour l'essentiel, trois réseaux de transports départementaux coexistent :

- les lignes régulières, regroupées au sein du réseau « Haute-Vienne en car », ouvertes à tous les usagers ;

- les services de transports scolaires qui sont destinés uniquement aux élèves (de l'école maternelle au lycée) et qui complètent l'offre des lignes régulières pour ces usagers ;
- des services de transport des élèves et des personnes handicapées.

Le Conseil général pratique une politique tarifaire très attractive pour tous les usagers de ses transports publics :

- un tarif unique de 2 € par trajet sur le réseau Haute-Vienne en car, complété d'abonnements permettant d'obtenir des réductions jusqu'à 50 % ;
- un abonnement scolaire subventionné, avec une participation familiale représentant moins de 7 % du coût du transport pour les élèves qui respectent la carte scolaire de leur commune.

Certaines lignes régulières, très faiblement utilisées par les usagers non scolaires, ont été transformées en services scolaires depuis septembre 2012. Les marchés publics des exploitants privés étant arrivés en échéance, une nouvelle consultation a été organisée. Le réseau « Haute-Vienne en car » est désormais constitué de 30 lignes régulières dont :

- 23 sont confiées à la RDTHV
- 1 600 000 kilomètres ont été parcourus sur le réseau entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012

Sécurité des transports scolaires :

- la distribution de gilets rétro-réfléchissants aux usagers des transports scolaires. A la rentrée de septembre 2012, les usagers des services de transport scolaires départementaux se sont vus remettre gratuitement un gilet rétro-réfléchissant par

le Conseil général. Ce gilet permet d'améliorer sensiblement la sécurité des déplacements des élèves entre leur domicile et leur point d'arrêt, notamment au cours de la période hivernale où les conditions de visibilité se dégradent pour les automobilistes. Son port est obligatoire pour tous les élèves du premier cycle, et vivement recommandé par la suite.

- la sécurisation des points d'arrêt : le Conseil général a poursuivi en 2012, son action dans ce domaine. Il a implanté plusieurs centaines de balises permettant le repérage de ces points. Par ailleurs il a mis en place en partenariat avec les communes, de nouveaux abris.

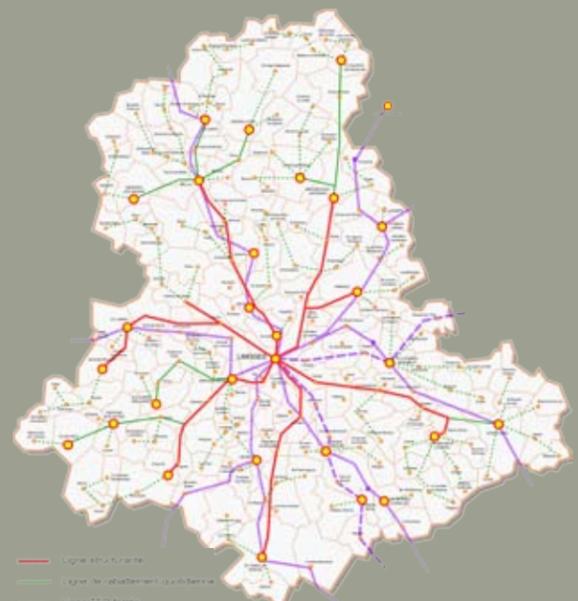
2012 EN CHIFFRES

19,4 M€ consacrés aux transports publics
 15 100 élèves
 30 lignes régulières ; environ 550 services spéciaux de transports scolaires

Zoom sur

UN NOUVEAU SCHÉMA DES TRANSPORTS
 Le 25 juin 2012, l'Assemblée départementale a adopté un nouveau schéma départemental des transports. A travers lui le Conseil général poursuit les objectifs suivants :

- rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les services de transports publics départementaux
- créer un réseau de lignes structurantes à vocation non scolaire entre Limoges et les principaux pôles du département
- créer un réseau de lignes de rabattement et de proximité permettant de relier toutes les communes à un pôle de rattachement et à Limoges au moins deux fois par mois.

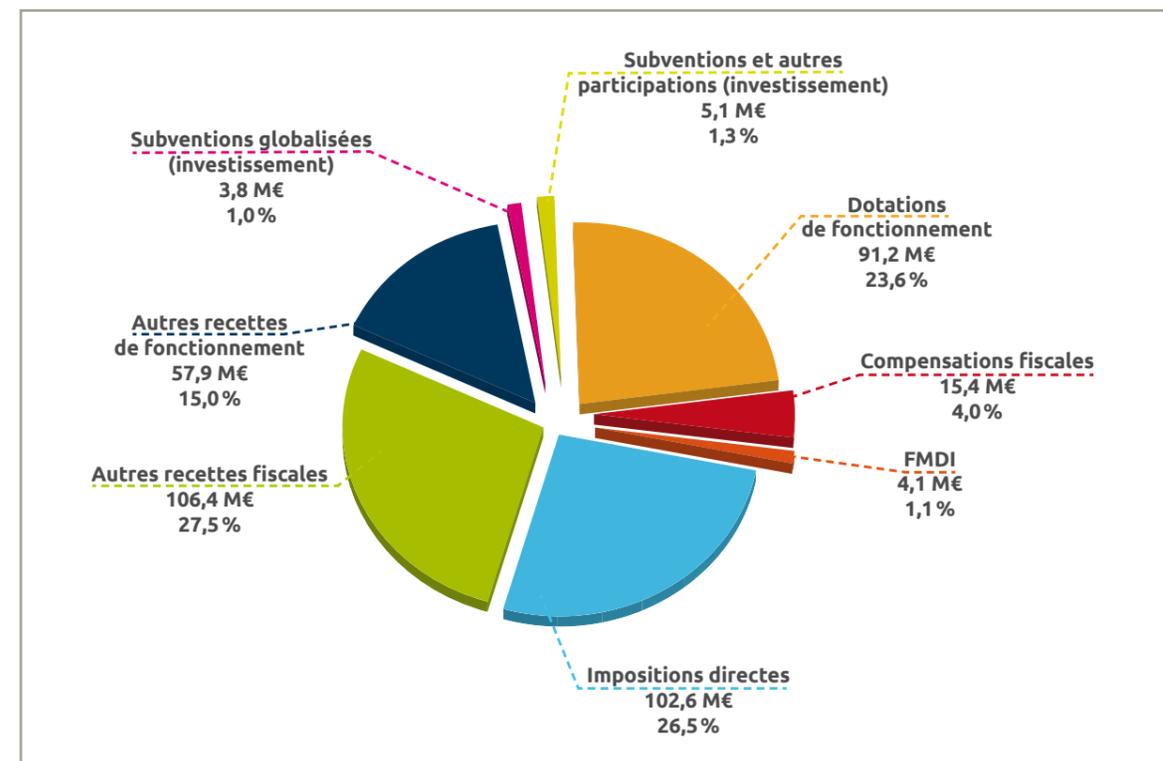
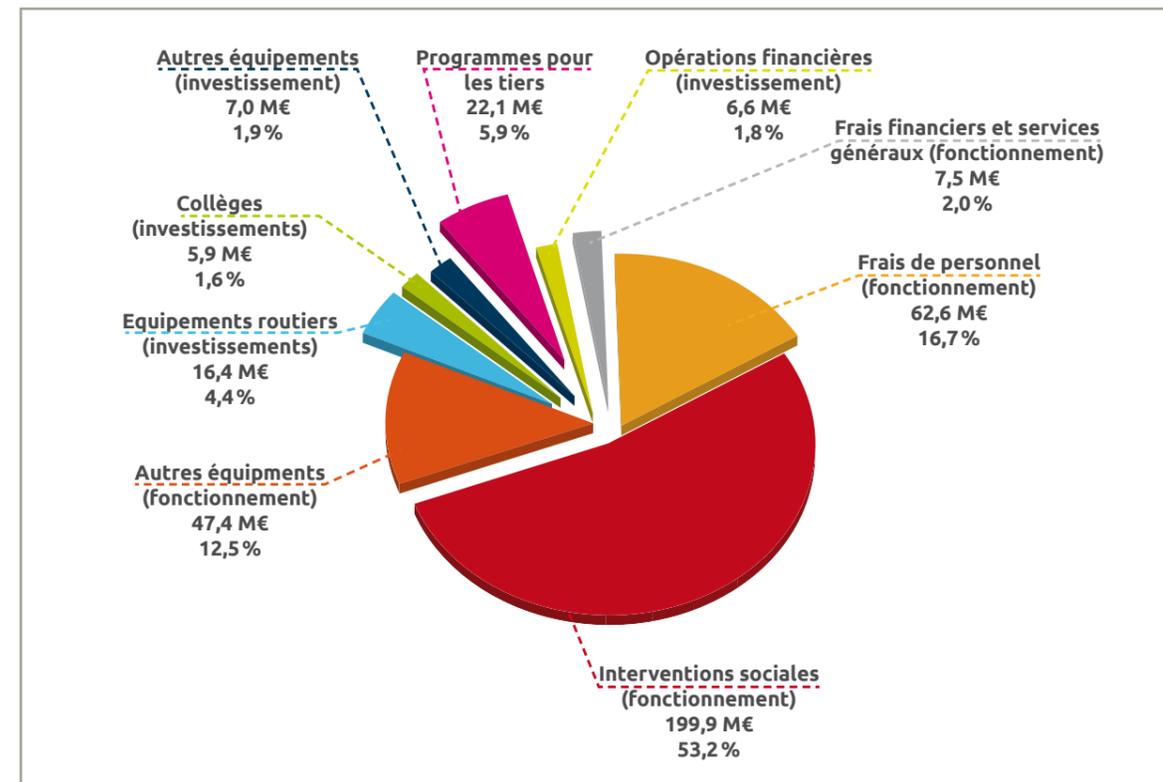


Ce schéma va être mis en œuvre progressivement dans les prochaines années.

Le rapport financier

LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES

Hors dette neutre et résultats reportés, les grandes masses de dépenses et de recettes de l'année 2012 se sont élevées respectivement à 375,4 M€ et 386,5 M€.



Le compte administratif 2012, à **présentation constante**, c'est-à-dire, corrigé des deux éléments suivants :

- l'abandon sur l'exercice 2012 de la constitution d'une provision pour financer le BP 2013 (8,4 M€) ;
- les nouvelles modalités de versement des allocations RSA par la CAF qui ont conduit à supporter 13 mensualités sur le budget 2011 ;

se caractérise par :

- une croissance modérée des dépenses réelles de fonctionnement (1,5%) et ce, malgré une progression soutenue des montants versés par le Département au titre des allocations individuelles de solidarité (3,9%) ;

- des recettes réelles de fonctionnement affectées par le gel des dotations de l'Etat et par une chute importante du produit des droits de mutation (-18%) ;
- une effet de ciseau entre d'une part des recettes réelles de fonctionnement en hausse de 1,2% et des dépenses réelles de fonctionnement qui évoluent à hauteur de 1,5% ;
- un autofinancement brut de l'exercice à hauteur de 51,9 M€, en décélération de 0,9% par rapport à 2011.

Les comptes du Département sur la période 2011 - 2012

Montants exprimés en milliers d'euros	Comptes administratifs			Données à présentation constante		
	2011	2012	Evolution 2012/11	2011	2012	Evolution 2012/11
Dépenses réelles de fonctionnement	324 227	317 347	-2,1%	320 941 *	325 747 *	1,5% *
dont :						
- Frais de personnel (hors ass.mat.)	61 807	62 634	1,3%	61 807	62 634	1,3%
- Dépenses liées à la sécurité	9 367	9 646	3,0%	9 367	9 646	3,0%
- Dépenses d'action sociale	200 073	199 941	-0,1%	196 787 *	199 941	1,6% *
dont :						
- RMI / RSA	44 391	42 637	-4,0%	41 105 *	42 637	3,7% *
- APA	42 408	42 955	1,3%	42 408	42 955	1,3%
- PCH	10 631	12 268	15,4%	10 631	12 268	15,4%
- Intérêts de la dette (y c ICNE)	1 606	1 547	-3,7%	1 606	1 547	-3,7%
Recettes réelles de fonctionnement	373 289	377 646	1,2%	373 289	377 646	1,2%
dont :						
- Dotations de l'Etat et compensations fiscales	110 361	110 694	0,3%	110 361	110 694	0,3%
- Fiscalité locale et fiscalité reversée	98 753	102 639	3,9%	98 753	102 639	3,9%
- Droits de mutation (y c part Etat depuis 2011)	30 170	24 753	-18,0%	30 170	24 753	-18,0%
- TIPP - RMI / RSA	25 210	26 223	4,0%	25 210	26 223	4,0%
- TIPP LRL	3 731	3 982	6,7%	3 731	3 982	6,7%
- TSCA (y c solde TSCA à compter de 2011)	38 940	42 799	9,9%	38 940	42 799	9,9%
- CNSA pour PCH	3 489	3 551	1,8%	3 489	3 551	1,8%
- CNSA pour APA	14 861	14 402	-3,1%	14 861	14 402	-3,1%
Autofinancement brut de l'exercice	49 062	60 299	22,9%	52 348 *	51 899 *	-0,9% *
Taux d'épargne brute de l'exercice	13,1%	16,0%		14% *	13,7% *	
Excédent de fonctionnement reporté	8 913	22 179	148,8%	8 913	22 179	148,8%
Autofinancement brut	57 975	82 478	42,3%	61 261 *	74 078 *	20,9% *
Autofinancement net de l'exercice	41 602	53 991	29,8%	44 888 *	45 591 *	1,6% *
Autofinancement net	50 515	76 170	50,8%	53 801 *	67 770 *	26% *
Taux d'épargne nette de l'exercice	11,1%	14,3%		12% *	12,1% *	

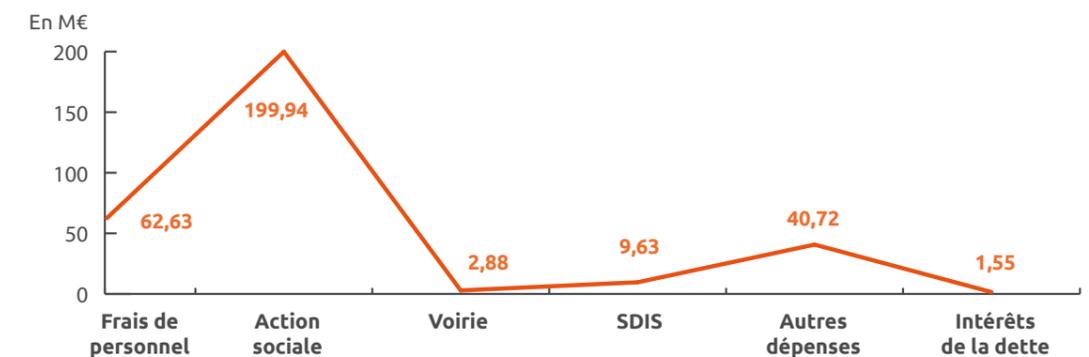
Les comptes du Département sur la période 2011 - 2012

Montants exprimés en milliers d'euros	Comptes administratifs			Données à présentation constante		
	2011	2012	Evolution 2012/11	2011	2012	Evolution 2012/11
Dépenses réelles d'investissement	50 161	58 055	15,7%	50 161	58 055	15,7%
dont :						
- Dépenses d'équipement direct	27 140	29 300	8,0%	27 140	29 300	8,0%
- Dépenses d'équipement indirect	15 283	22 145	44,9%	15 283	22 145	44,9%
- Remboursement de la dette	7 460	6 308	-15,4%	7 460	6 308	-15,4%
Déficit d'investissement reporté	22 639	10 248	-54,7%	22 639	10 248	-54,7%
Recettes réelles d'investissement	16 638	8 894	-46,5%	16 638	8 894	-46,5%
dont :						
- Recettes liées aux programmes	5 741	4 999	-12,9%	5 741	4 999	-12,9%
- Subventions globalisées	5 684	3 769	-33,7%	5 684	3 769	-33,7%
- Emprunt	5 000	0	-100,0%	5 000	0	-100,0%
Excédent d'investissement reporté	26 525	16 407	-38,1%	26 525	16 407	-38,1%

* Déduction faite du 13^{ème} mois de RSA comptabilisé en 2011 et intégration de la provision de 8,4 M€ prévue en 2012 et non réalisée.

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2012



En 2012, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 317,3 M€ et enregistrent un repli nominal de 2,1% par rapport à l'année passée. Toutefois, à présentation constante, elles évoluent de 1,5%.

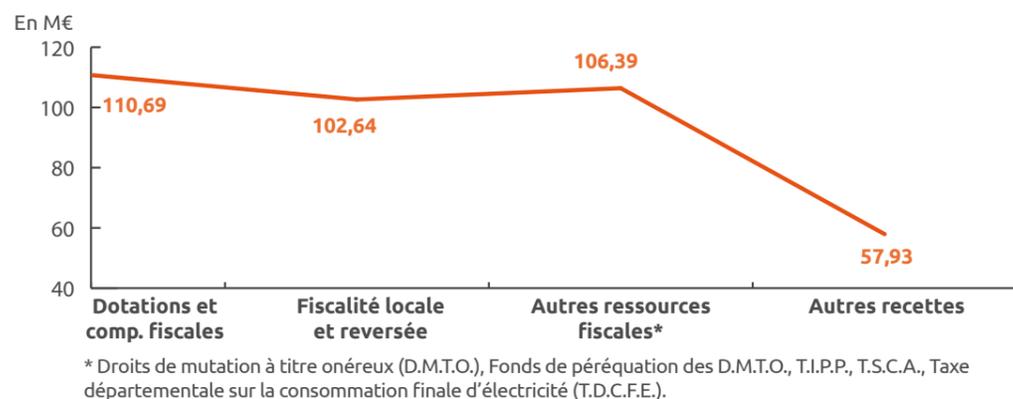
Parmi les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'interventions sociales continuent d'augmenter : + 1,6% en 2012 (correction faite du 13^{ème} mois de RSA versé en 2011) avec une hausse très sensible des allocations versées au titre de la PCH (+ 15,4%), une faible évolution

des dépenses d'APA (+ 1,3%) et une diminution importante des dépenses d'hébergement dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance (- 7,38%).

On note par ailleurs une relative maîtrise des frais de personnel hors rémunération des assistantes familiales (+ 1,3%), une contribution du Département au SDIS en hausse de 3% et enfin, une diminution des frais financiers (- 3,7%) liée à une baisse des taux sur le marché monétaire.

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2012



En 2012, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 377,6 M€ (hors résultat reporté) et évoluent de 1,2% par rapport à 2011 soit, un rythme de progression bien moins soutenu qu'entre 2011 et 2010 (+ 4%).

IMPOSITIONS DIRECTES ET FISCALITÉ REVERSÉE

Sous l'effet conjugué de l'accroissement des bases d'imposition (+ 3,65%) et du taux voté par l'Assemblée départementale (+ 1%), le produit fiscal issu de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) perçu par le Département de la Haute-Vienne a atteint 67,2 M€ en 2012 (y compris rôles complémentaires et supplémentaires).

Avec un taux voté en 2012 de 17,21%, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties reste sensiblement inférieur aux moyennes observées sur les strates de départements comparables en termes de population.

Les deux nouvelles impositions qui sont venues alimenter le panier de ressources fiscales du Département à compter de 2011, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (I.F.E.R.), ont rapporté respectivement 27,2 M€ (+ 3,97% par rapport à 2011) et 0,529 M€ (+ 15,5%) en 2012.

Enfin, un montant de 7,56 M€ a été versé au Département au titre du fonds national de garantie individuel des ressources (F.N.G.I.R.) qui,

conjointement à la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (D.C.R.T.P.), doit permettre d'assurer la neutralité financière de la réforme des finances locales.

Ce nouveau paysage fiscal, issu de la suppression de la taxe professionnelle, amoindrit indéniablement le pouvoir d'action des Départements sur le niveau de leurs ressources fiscales. En effet, la C.V.A.E. et l'I.F.E.R. reposant sur des taux ou tarifs fixés au niveau national, seul le taux de T.F.P.B. relève de présent d'une décision propre de la collectivité. Ainsi, le ratio d'autonomie fiscale est passé de 30% en 2009 à 16% en 2012.

LES AUTRES RESSOURCES FISCALES

Les fractions de TIPP reversées au Département en compensation des compétences transférées dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004 et des charges résultant de la mise en œuvre du revenu de solidarité active en 2008 se sont élevées respectivement à 4 M€ (+ 1,3%) et 26,2 M€ (+ 4%) en 2012.

Le produit de TSCA, incluant depuis 2011 le solde de TSCA antérieurement perçu par l'Etat, s'est établi à 42,8 M€ en 2012 (en hausse de 10,5% par rapport à 2011).

Enfin, le Département subit de plein fouet le marasme du marché de l'immobilier avec un produit des droits de mutation à titre onéreux (D.M.T.O.) en recul de 18% en 2012 (24,7 M€).

LES DOTATIONS, COMPENSATIONS ET AUTRES RECETTES

Le montant de la dotation générale de décentralisation (D.G.D.) a été reconduit pour la quatrième année consécutive à hauteur de 3,7 M€ et le montant de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.), fixé chaque année en loi de finances depuis 2011, s'est élevé à 87,5 M€ (+ 0,2% par rapport à 2011 en raison de l'augmentation incompressible de la population prise en compte dans son calcul).

Les allocations compensatrices d'exonération de fiscalité directe locale jouant le rôle de variables d'ajustement de l'enveloppe normée sont, depuis 2009, affectées d'un coefficient de minoration dans la détermination de leurs montants (14,5% dans le projet de loi de finances pour 2012). Au global, le montant des compensations fiscales a régressé de près de 1% par rapport à 2011 et a atteint une somme de 15,4 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (D.C.R.T.P.), apparue en concomitance avec le F.N.G.I.R. pour garantir le maintien des ressources des collectivités au niveau constaté avant la réforme, s'est élevée à 10,1 M€ (contre 9,8 M€ en 2011).

Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI), instauré au départ pour une période déterminée, a en définitive été reconduit d'année en année pour un montant de 500 M€. Un montant de 4,09 M€ a été perçu à ce titre par le Département en 2012.

Enfin, les recettes de la CNSA se sont élevées à 17,95 M€ (contre 18,35 M€ en 2011) dont 3,55 M€ pour financer les dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et 14,4 M€ pour couvrir le coût de la prestation de compensation du handicap.

L'AUTOFINANCEMENT

L'évolution des charges à présentation constante et le niveau de réalisation des recettes de fonctionnement ont conduit à un autofinancement global de 74,1 M€ en 2012.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du budget principal, hors emprunts reconstituables et déficit reporté, se sont élevées à 58,1 M€ présentant ainsi un taux de réalisation à 85,5% des crédits votés. Ce taux est en progression par rapport à celui de l'exercice précédent (81,1%).

De façon générale, les dépenses d'équipement ont progressé de 21,3% par rapport à 2011, avec une hausse de près de 8% pour les dépenses relatives aux équipements directs départementaux et de 44,9% au titre des subventions d'équipement attribuées aux communes, intercommunalités et autres tiers.

LA DETTE

Au 31 décembre 2012, l'encours de la dette du Département de la Haute-Vienne était de 52,14 M€ (- 6,31 M€ par rapport à 2011) soit, 136 €/hab.

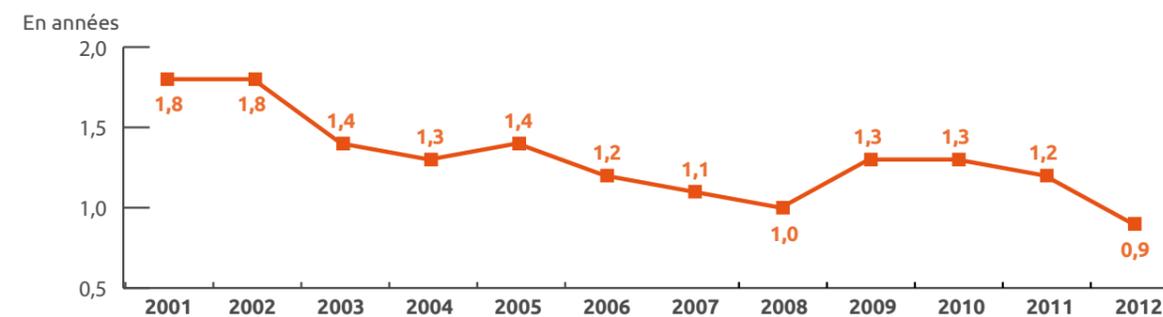
Le maintien des taux courts à des niveaux très faibles, reflétant l'excès de liquidité et la baisse du risque sur le marché interbancaire, a eu un impact positif sur les charges résultant de l'encours de dette à taux révisable (40% du portefeuille d'emprunts).

Ainsi, l'annuité payée en 2012 par le Département de la Haute-Vienne s'est élevée à 7,9 M€ (contre 9,1 M€ en 2011) dont 1,6 M€ au titre des intérêts.

Le taux d'intérêt moyen de la dette a par ailleurs été évalué à 3,07% pour 2012.

Enfin, aucun emprunt n'a été souscrit et le Département affiche une capacité de désendettement inférieure à un an en fin d'année 2012.

Capacité de désendettement du Département sur la période 2001-2012





CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-VIENNE
11 rue François Chénieux
CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX 1